



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Installation de pontons d'amarrage sur la Sèvre niortaise et ses affluents pour développer l'itinérance touristique fluviale dans le Marais poitevin

PIECE N°5 : ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

Annexe 6 : Fiches Sites

Ind C Octobre 2021

Arçais : Exclusion du projet du périmètre de l'AVAP

Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

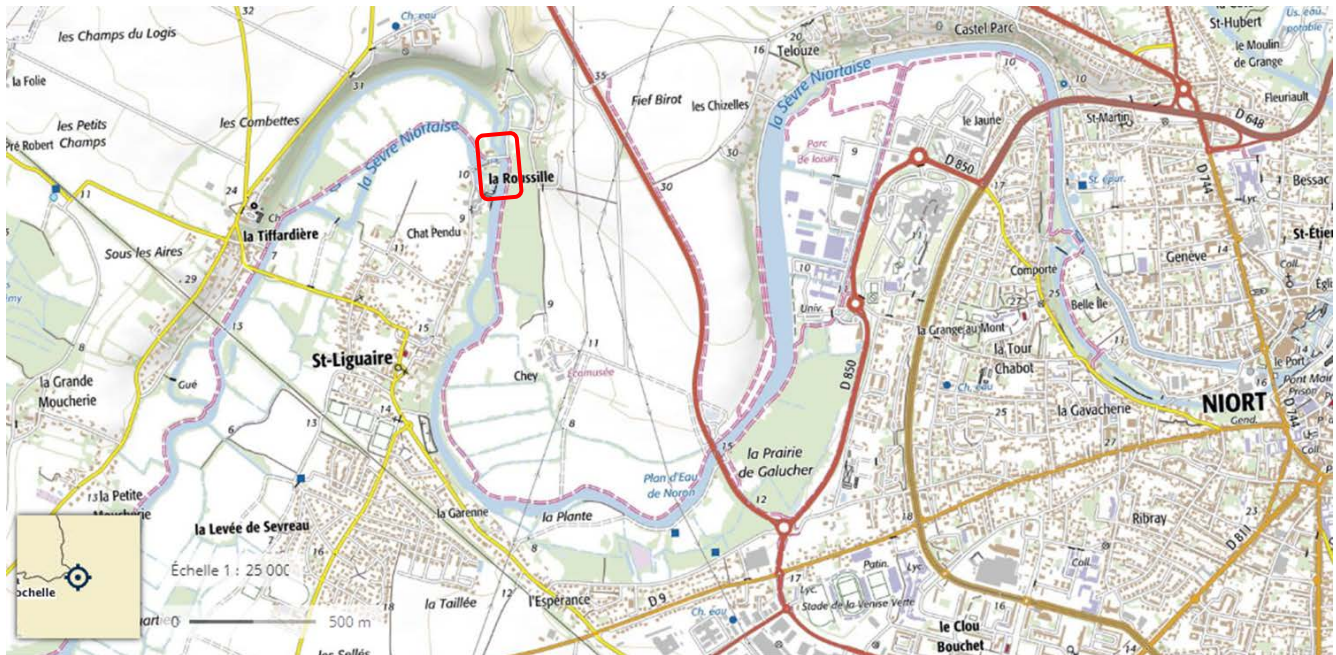


Sommaire

1.1 Niort-La Roussille // Halte escale.....	3
2.1 Magné // Halte-escale.....	9
2.2 et 2.3 Magné - Marais Pin // Attente écluse	15
3.1 – Coulon // Halte escale	21
3.2 et 3.3 Ecluse – La Sotterie // Attente écluse	27
4.1 et 4.2 Les Bourdettes // Attente écluse	33
5.1 Damvix // Halte-escale	39
6.1 Bazoin Sèvre amont // Attente écluse	45
6.2 La Ronde-Bazoin // Halte-escale.....	50
7.1 Taugon - Les Combrands // Halte-escale.....	55
8.1 Marans - Port // Station tête de ligne -	61
9.1 Arçais // Halte-escale	67
10.1 Courdault - Vieille Autize // Halte-escale	73
11.1 et 11.2 Saint Arnault // Attente écluse	79
12.1 La Grève sur Mignon // Halte-escale.....	85
12.2 et 12.3 La Grève-sur-Mignon // Attente écluse	91
13.1 et 13.2 Bazoin Mignon // Attente écluse	95
14.1 Maillé //Halte Escale.....	101

1.1 Niort-La Roussille // Halte escale

Impasse de la Roussille, 79000 Niort



Zone d'implantation projetée - vue aérienne oblique



Zone d'implantation projetée - vue



THEME	COMMENTAIRES
<p>Contexte Patrimonial</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection au titre des abords de monuments historiques : Abbaye St Ligaire ■ Site Patrimoine Remarquable : AVAP de Niort
<p>Contexte écologique</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type I « Marais du Galucher » ■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin » ■ Arrêté de Protection Biotope : arbres têtards
<p>Enjeux écologiques</p>	<p>Accès Enjeux très faibles liés à l'existence d'un chemin de remblai longeant la berge au niveau de laquelle est envisagée la halte-escale et donnant aisément accès au site d'implantation de celle-ci.</p> <p>Site d'implantation Enjeux faibles à moyens liés à la présence de boisements à proximité du site en arrière du chemin longeant la berge. La présence de frênes têtards à cavités (intérêts potentiels : oiseaux, chiroptères et autres petits mammifères) est à noter à hauteur du site d'implantation, implantés en arrière du chemin et non-concernés par les aménagements.</p> <p>La végétation en berge au droit du site est constituée de formations basses dominées par l'iris et la grande glycérie principalement (CB : 53.14 et 53.15), formations naturelles résiduelles humides d'un peu moins de 2 m de largeur. Cette végétation basse est relictuelle, sous l'influence de la voie carrossable (chemin en remblai) et du stationnement fréquent de véhicules sur les bords de berges ;</p> <p>Un herbier de faible largeur (environ 2 m) est présent au-delà de la végétation rivulaire (CB : 24.4). Il est constitué d'espèces communes : quelques nénuphars jaunes (<i>Nuphar lutea</i>), des cératophylles (<i>Ceratophyllum demersum</i>) et myriophylles en épis (<i>Myriophyllum spicatum</i>).</p> <p>Aucune espèce floristique protégée n'a été relevée sur le site.</p> <p>Les boisements en arrière du chemin de halage correspondent à des habitats de reproduction d'oiseaux, et notamment de passereaux protégés. Le Rougegorge-familier, le Pouillot véloce, le Pinson des arbres, la Sittelle torchepot, la Mésange à longue queue et la Fauvette à tête noire y</p>

ont notamment été recensés.

La poule d'eau, espèce non protégée, a été notée dans le lit en eau.

La Grenouille rieuse, espèce d'amphibiens protégée (article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007), est présente dans le cours d'eau au droit de la zone d'implantation.

Les Rhopalocères notés (papillons de jour) sur zone correspondent à des espèces communes : Piéride du chou, Piéride de la Rave, Petit Mars changeant, Belle Dame.

Les Odonates (ou libellules) notés sont les suivants : Libellule déprimée, Agrion élégant, Leste brun, Leste vert, Naïade aux yeux rouges, Anax empereur, Orthétrum réticulé, Sympétrum sanguin, Agrion jovencelle. Aucune espèce protégée et/ou d'intérêt communautaire n'a été recensée au droit de la zone d'implantation. Toutefois, la Naïade aux yeux rouges est inscrite comme espèce en danger (EN) dans la Liste rouge des Odonates de Poitou-Charentes (Cf. Poitou-Charentes Nature, 2018. Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Odonates. Fontaine-le-Comte).

La Sèvre niortaise à ce niveau est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande alose, Alose feinte, le Brochet, Chabot, le Saumon atlantique et la Lamproie de Planer (arrêté du 12 décembre 2012).

Le tronçon concerné par l'implantation de la halte-écluse est identifié comme zone de frayère pour les Aloses (Grande alose et Alose feinte) (DOCOB Marais Poitevin).



Photographies illustrant le contexte d'implantation de la halte-écluse

Impacts sur le site d'implantation de la halte-escal

La faible ampleur des travaux limite considérablement les incidences sur les habitats naturels. Les boisements et les frênes têtards présents en arrière du chemin de halage ne seront pas touchés par les aménagements. Aucune coupe de ligneux ne sera nécessaire. Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles.

Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).

Périmètre de protection patrimonial

Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des patrimoines



Ma sélection

Sites patrimoniaux remarquables (AC4) - Deux-Sèvres - 79

 Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

En date du : 2020-08-03
Propriétaire : DRAC
Nouvelle-Aquitaine

Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) - Deux-Sèvres - 79

 Périmètres MH (intérieurs)

 Périmètres MH

En date du : 2020-08-03
Propriétaire : DRAC
Nouvelle-Aquitaine

Données de référence

Ortho-imagerie

Propriétaire : IGN



Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail

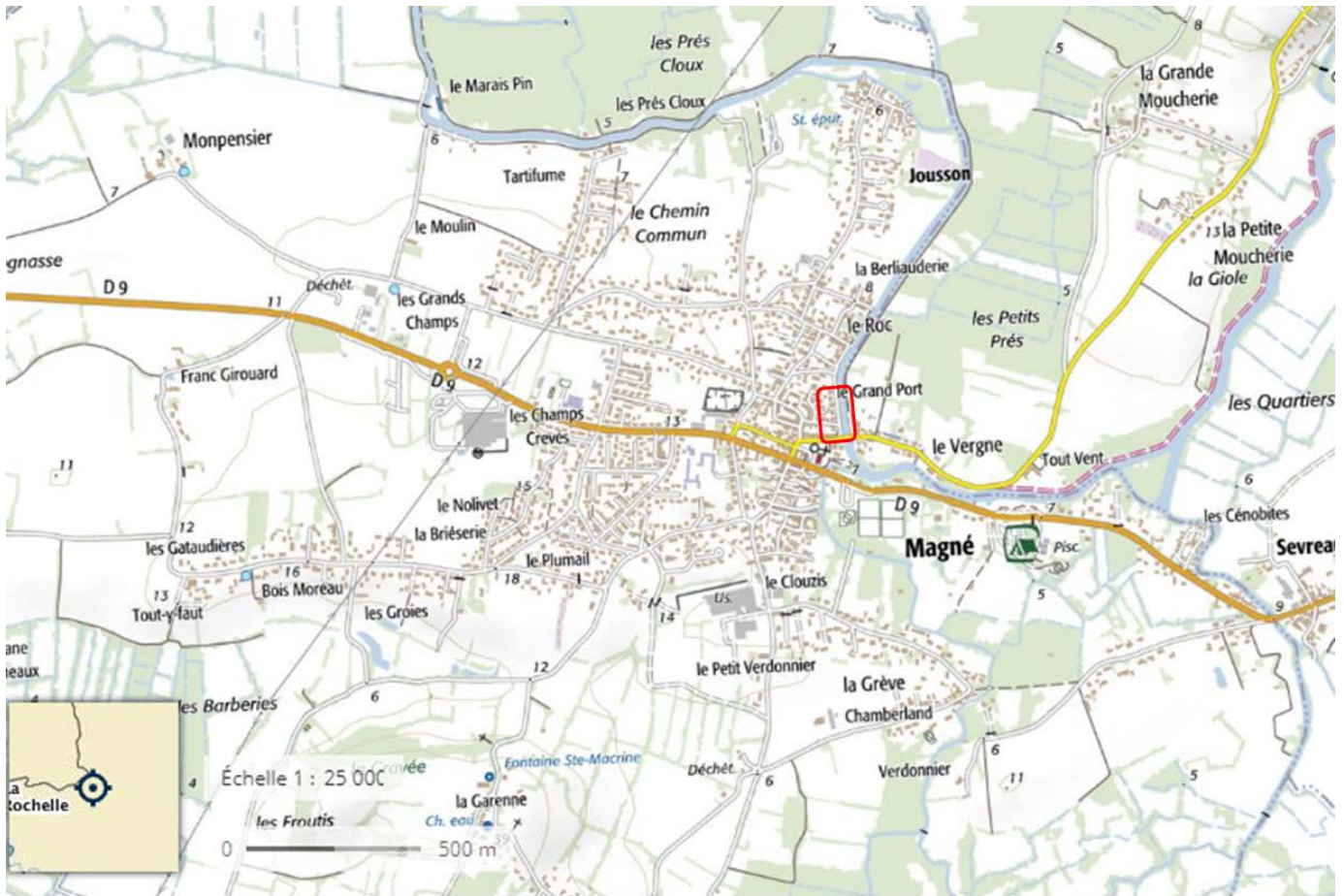


Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000

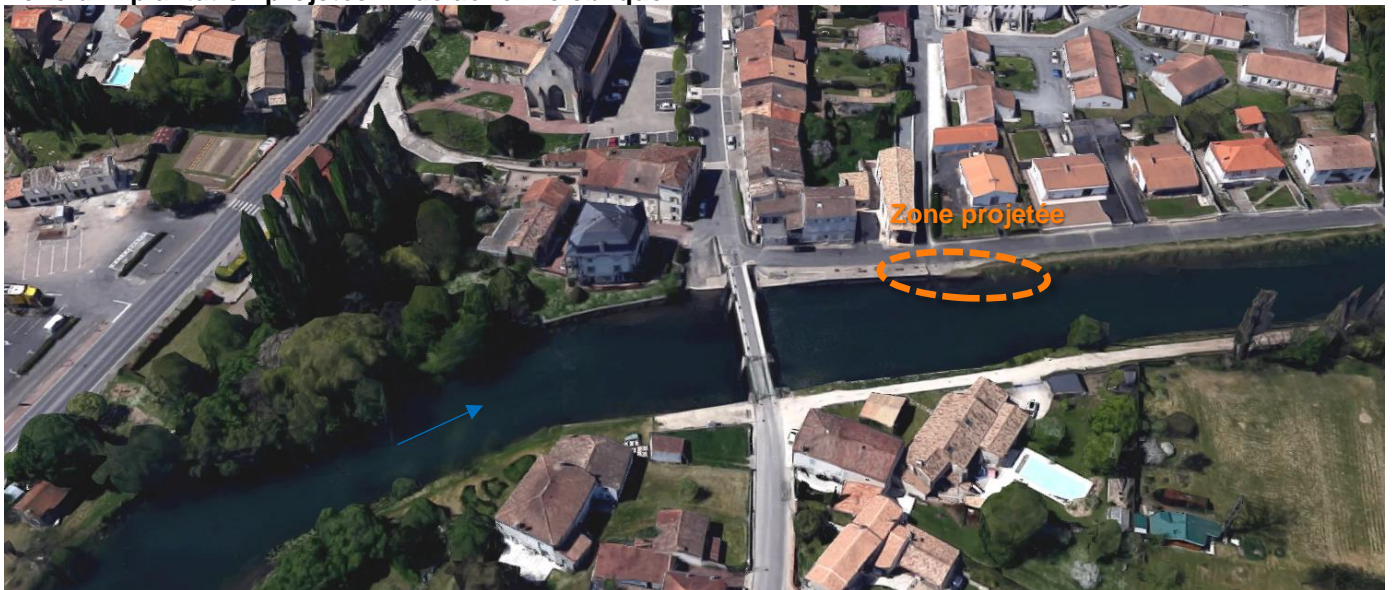


2.1 Magné // Halte-escale

Quai de la Sèvre, 79460 Magné



Zone d'implantation projetée – vue aérienne oblique



Zone d'implantation projetée – vues

depuis le haut de berge



depuis la berge en face



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Contexte patrimonial</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Classé « Marais Mouillé » (sur la rive opposée à l'aménagement) ■ Périmètre de protection de monument historique « Eglise St Germain »
<p>Contexte écologique</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin » ■ Arrêté de Protection Biotope : Arbres têtards
<p>Enjeux écologiques</p>	<p>Accès Enjeux très faibles à nuls, du fait d'un accès au site donné par le quai imperméabilisé de la Sèvre (voie de circulation)</p> <p>Site d'implantation Enjeux faibles liés au contexte urbanisé du site localisé dans le centre urbain de Magné.</p> <p>Site implanté en partie sur un quai béton préexistant. En aval de celui-ci on retrouve une végétation de bord des eaux dense dominée par une végétation à <i>Glyceria maxima</i> (CB : 53.15). En haut de berge, il s'agit d'une végétation commune de bord de route et dégradée, bande étroite, les voitures s'y garent régulièrement (avec présence d'une espèce exogène ponctuellement invasive : la Vigne vierge).</p> <p>Un vaste herbier de Myriophylle en épis (<i>Myriophyllum spicatum</i>) et présent sur toute cette portion de la Sèvre au large comme en bordure de quai (CB : 24.4). Présence également de nénuphars.</p> <p>Aucune espèce floristique protégée n'a été relevée sur le site.</p> <p>Les oiseaux notés au niveau du site concernent notamment des espèces plus ou moins anthropophiles : Bergeronnette grise, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique Martinet noir, Moineau domestique,...</p> <p>Le Pigeon ramier et le Grimpereau ont également été notés, mais le site d'implantation ne leur offre aucune possibilité de nidification. Des oiseaux d'eau très communs ont été notés dans le lit en eau : Canard colvert, Gallinule poule d'eau.</p>

Peu de Rhopalocères notés sur zone : Piéride du chou, Piéride de la Rave, Amaryllis.

Quelques espèces d'odonates, non protégées, sont notées sur la berge : Caloptéryx éclatant, Agrion élégant, Agrion nain, Agrion de Vander Linden

La Grenouille verte, espèce d'amphibiens protégée (art.5 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection), est présente dans le cours d'eau au droit du site.

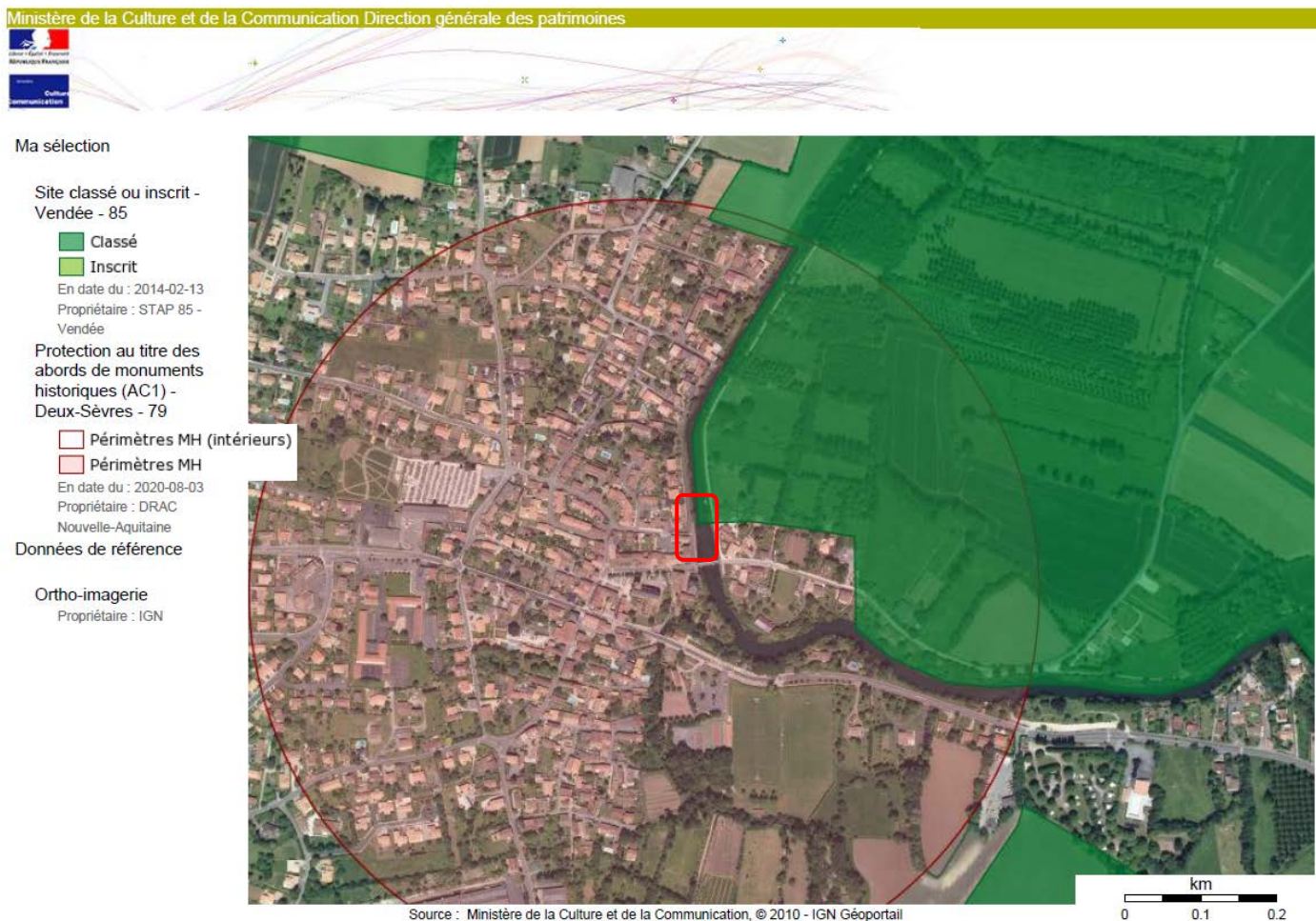
La Sèvre niortaise à ce niveau est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour l'Alose feinte, la Grande Alose, le Brochet, le Chabot et le Saumon atlantique (arrêté du 12 décembre 2012).

Photographies
illustrant le
contexte
d'implantation
de la halte-
escale

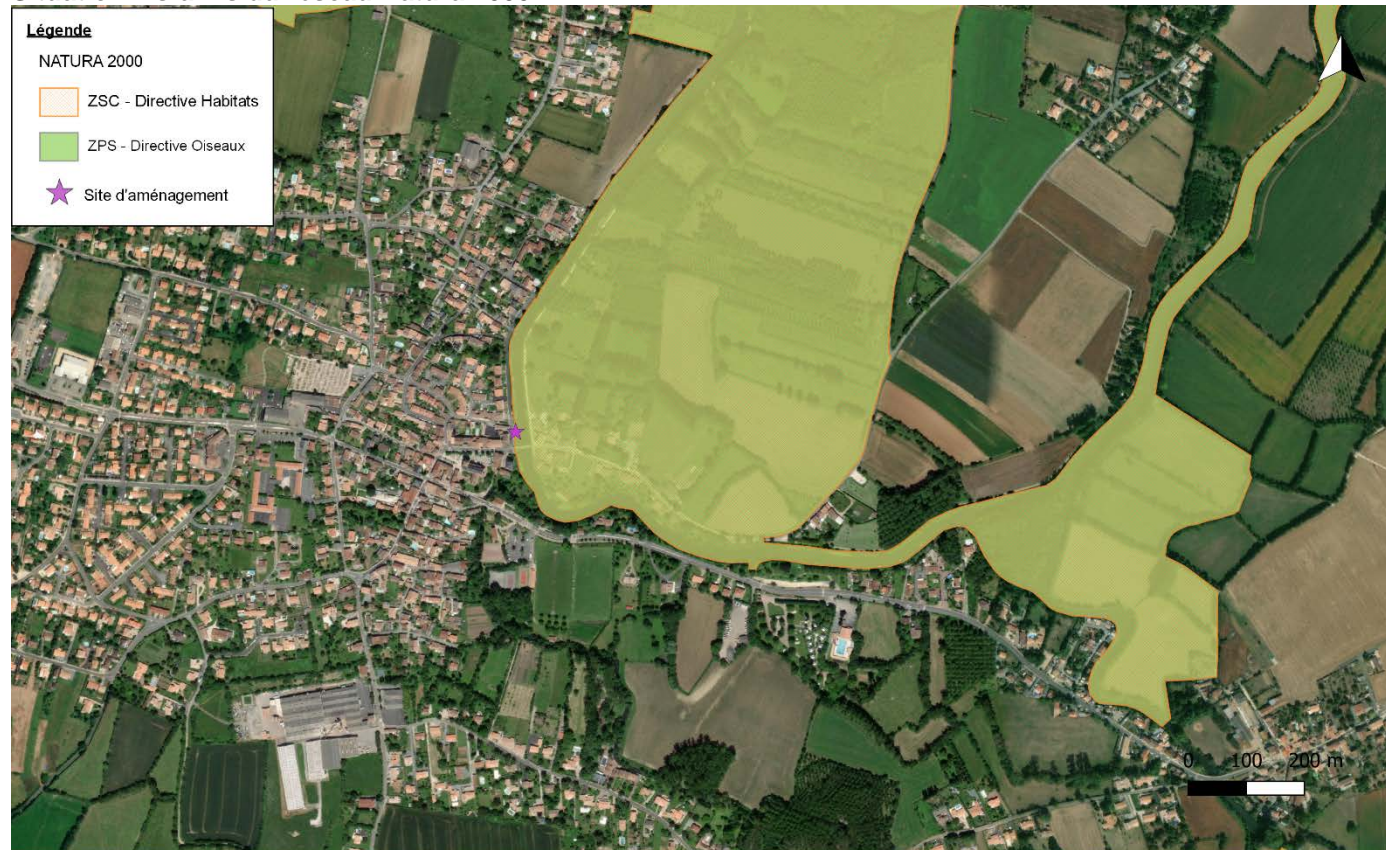


<p>Impacts sur le site d'implantation de la halte-escalpe</p>	<p>La faible ampleur des travaux et leur inscription dans un contexte urbanisé limitent considérablement les incidences sur les habitats naturels. Aucune coupe de ligneux ne sera nécessaire. Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles.</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>
--	---

Périmètre de protection Patrimonial

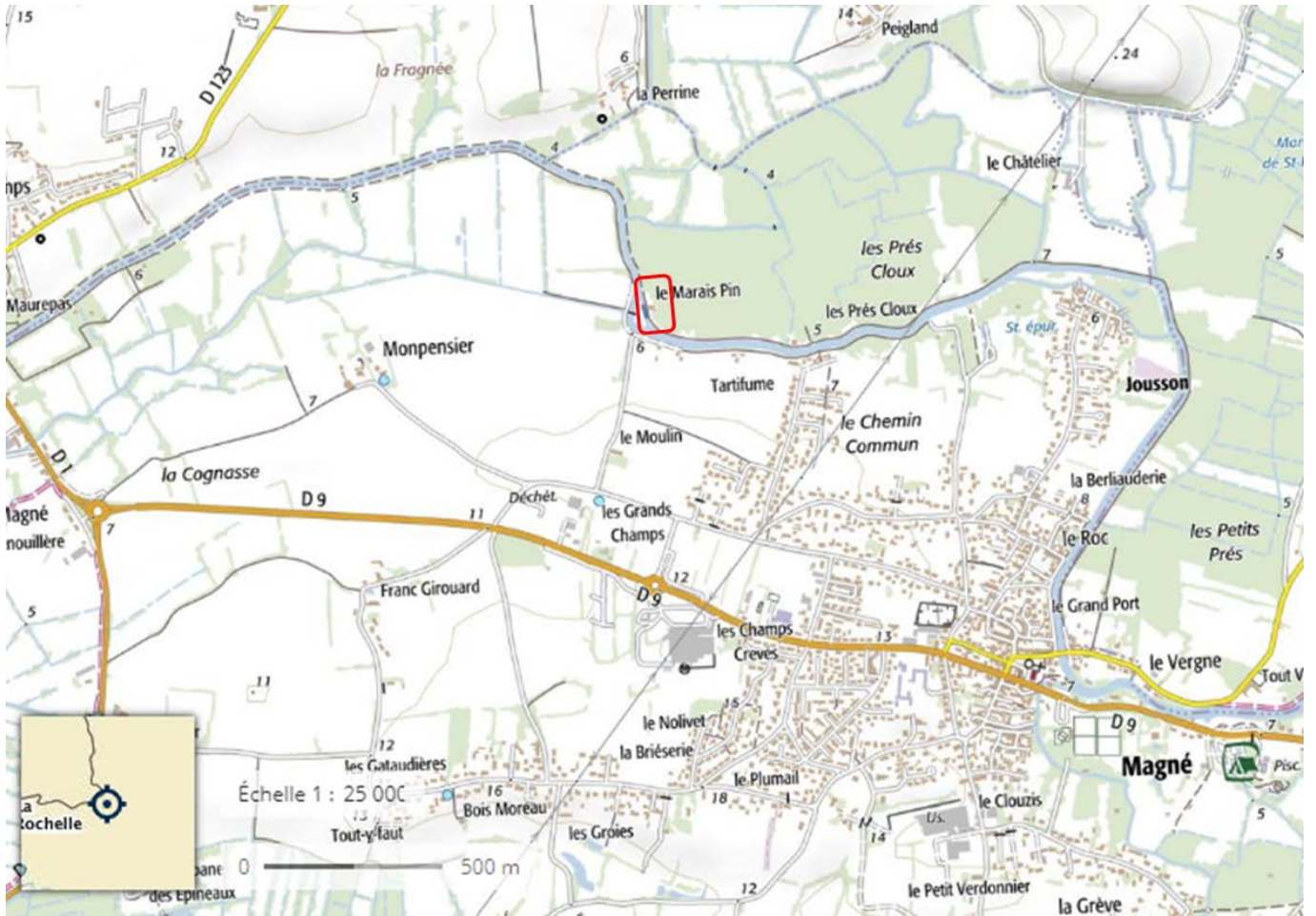


Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000

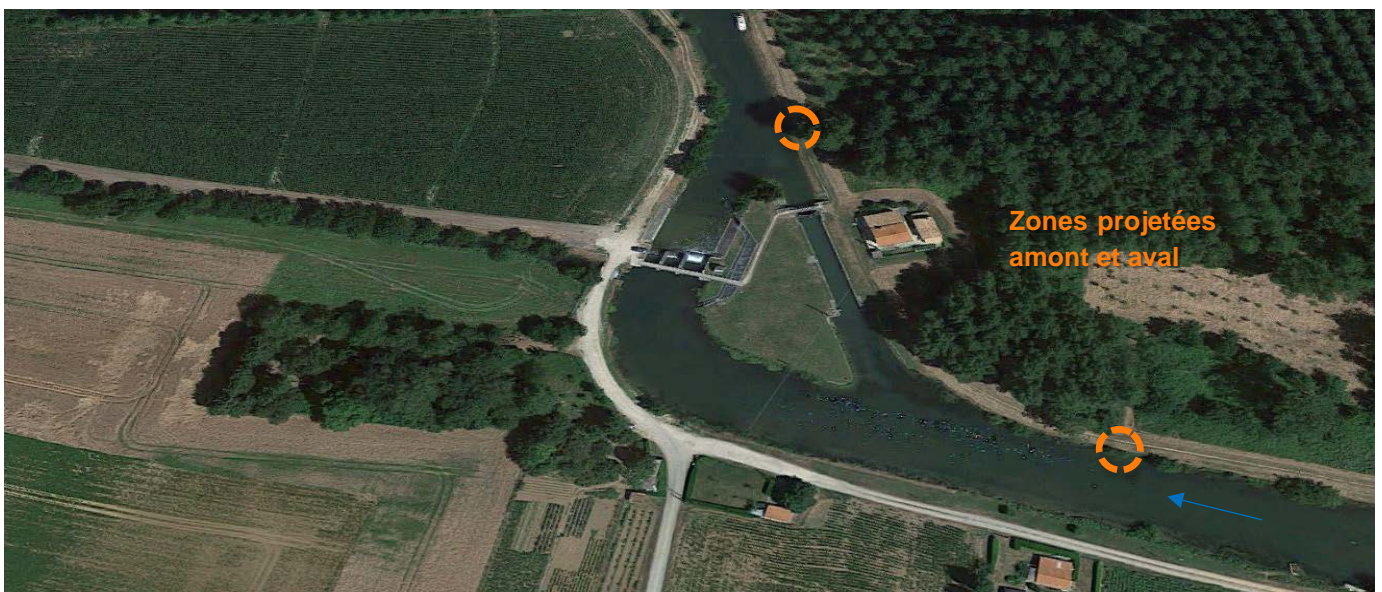


2.2 et 2.3 Magné - Marais Pin // Attente écluse

Plaine de Tartifume, 79460 Magné



Zones d'implantation projetées - vue aérienne

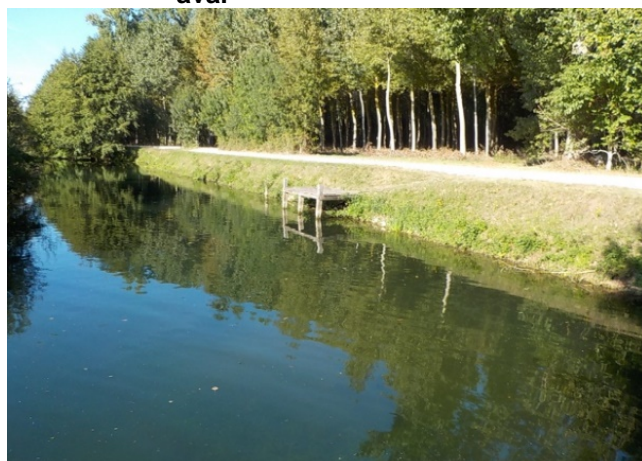


Zones d'implantation projetées -vues

amont



aval



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
Contexte patrimonial	Site s'inscrivant en : <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Classé « Marais Mouillé »
Contexte écologique	Site s'inscrivant en : <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type I « la Venise verte » ■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin » ■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon » ■ Arrêté de Protection Biotope « Arbres têtards » et « Venise verte »
Enjeux écologiques	<p>Accès Enjeux très faibles à nuls, en raison d'une voie routière et d'un chemin de halage pouvant être emprunté par des véhicules donnant accès direct aux sites d'implantation des pontons.</p> <p>Sites d'implantation Enjeux faibles à moyens. L'écluse se situe en dehors des zones urbanisées, dans un contexte de peupleraies et de grandes cultures. Les abords de l'écluse sont gérés en pelouse de parc.</p> <p>Ponton attente, amont rive droite : berge abrupte, dominée par les ronciers et ponctuellement des espèces de mégaphorbiaie et grand Carex avec jeunes aulnes en recolonisation. Cette végétation est très restreinte et peu développée ; ceci est dû à la gestion en espace vert du secteur.</p> <p>Ponton attente, aval rive droite : un ponton est déjà en place et sera remplacé. Cette berge est trop régulièrement débroussaillée pour que la végétation rivulaire ne s'y exprime. En 2017 et 2018, seules les prémices d'une mégaphorbiaie (CB : 37.1) et quelques jeunes pousses d'aulnes n'étaient présentes.</p> <p>L'eau de ce site est particulièrement claire et permet de constater le très faible développement d'herbiers aquatiques. Présence d'algues filamenteuses.</p> <p>Aucune espèce floristique protégée n'a été notée sur les sites des pontons.</p> <p>Les sites d'implantation en eux-mêmes n'offrent pas de possibilités de nidification pour l'avifaune. Le contexte dans lequel s'inscrit l'écluse offrent des habitats de reproduction pour les oiseaux</p>

forestiers et de milieux semi-ouverts, dont certaines espèces sont protégées : Rougegorge familier, Huppe fasciée, Grimpereau des Jardins, Bruant zizi, Rougequeue noir, Sittelle torchepot, Lorient d'Europe, Bouscarle de Cetti, Hypolaïs polyglotte, Pinson des arbres, Fauvette des jardins, Pic vert. Le Martin-Pêcheur a été contacté dans la zone étudiée. Cette espèce protégée est inscrite en Vulnérable dans la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France (2016) et considéré comme quasi-menacé sur la Liste rouge des Oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes (2018).

La Grenouille rieuse et la Grenouille verte, espèces d'amphibiens protégées (respectivement article 3 et 5 de l'arrêté du 19 novembre 2007), est présente dans le cours d'eau au droit du site. La présence du Lézard des murailles est bien notée au niveau de l'écluse et de ses abords, renforçant ainsi l'intérêt de la zone (espèce protégée).

L'Agrion nain, l'Agrion élégant, le Caloptéryx éclatant, le Leste vert, le Crocothémis écarlate, le Gomphe gentil, l'Orthétrum réticulé et l'Anax empereur sont les Odonates notés au droit de la zone d'écluse.

Les Rhopalocères notés sont des espèces communes : Piéride du chou, Myrtil et Petit Mars changeant. Un Hétérocère a également été noté : le Gamma.

La Sèvre niortaise à ce niveau est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose, l'Alose feinte, le Brochet, le Saumon atlantique et le Chabot (arrêté du 12 décembre 2012), et pour la Lamproie marine, la Lamproie de rivière et la Vandoise à l'aval de l'écluse. La Sèvre niortaise est identifiée comme une zone de Frayère potentielle pour la Lamproie marine (DOCOB Marais Poitevin).

THEME

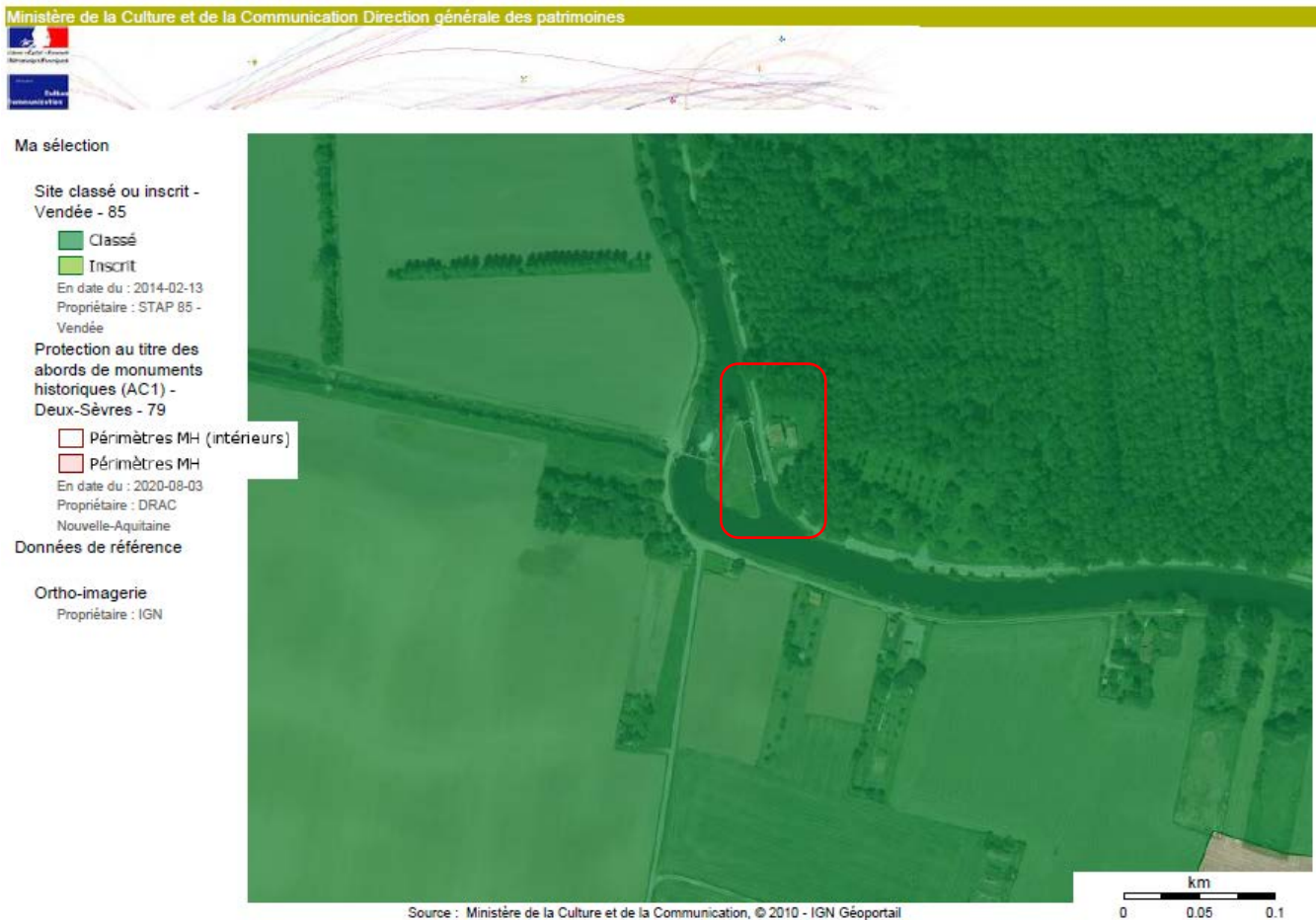
COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES

Photographies illustrant le contexte d'implantation



	
<p>Impacts sur le site d'implantation des pontons d'attente</p>	<p>La faible ampleur des travaux limite considérablement les incidences sur les habitats naturels. Aucune coupe de ligneux n'est à envisager. Les emprises sur la végétation de la berge relativement entretenue seront très faibles et liées à l'implantation des plantons d'accès aux pontons. Le ponton aval sera implanté en lieu et place d'un ponton existant.</p> <p>Aucun impact n'est à attendre sur le Lézard des murailles rencontré lors des investigations sur l'écluse et en rive gauche.</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>

Périmètre de protection patrimonial

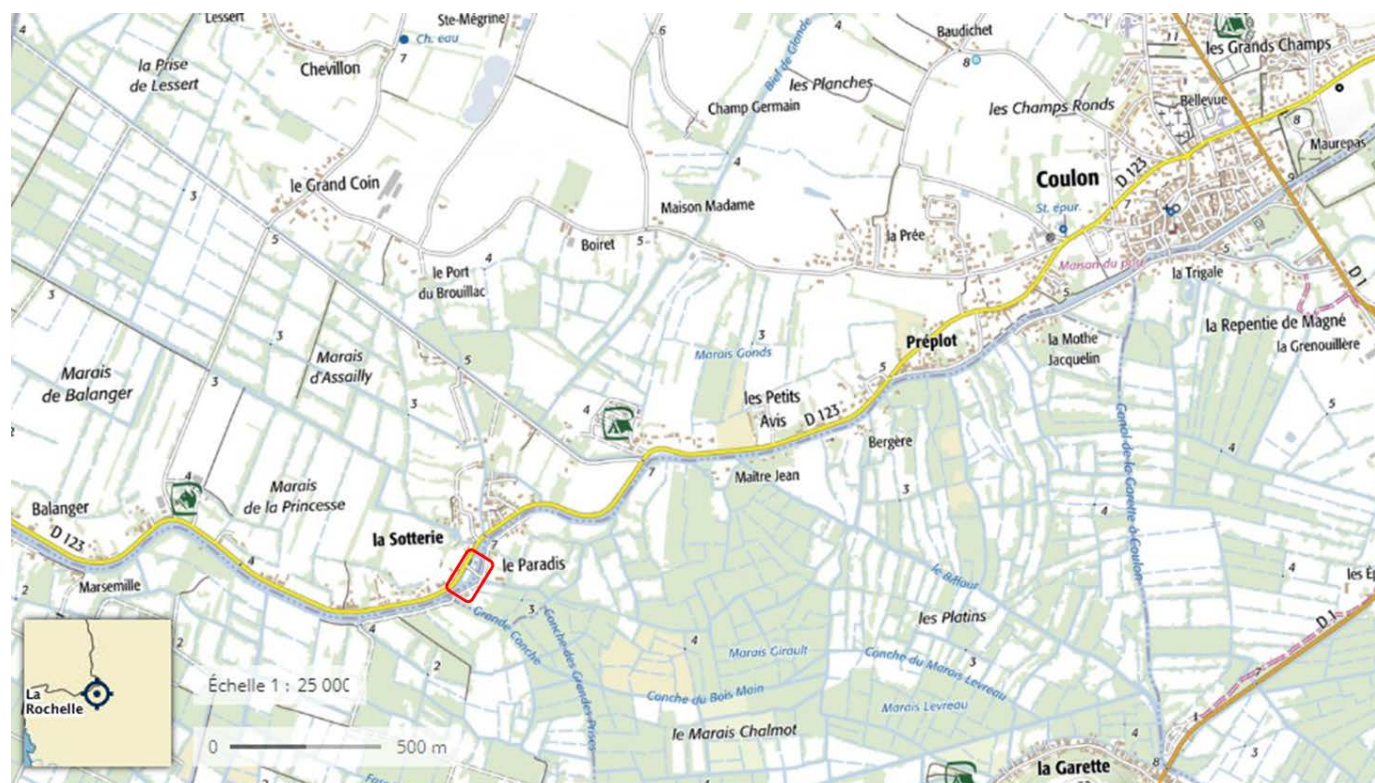


Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000



3.1 – Coulon // Halte escale

La Sotterie, 79510 Coulon




Zone d'implantation projetée -vue aérienne



Zone d'implantation projetée -vue

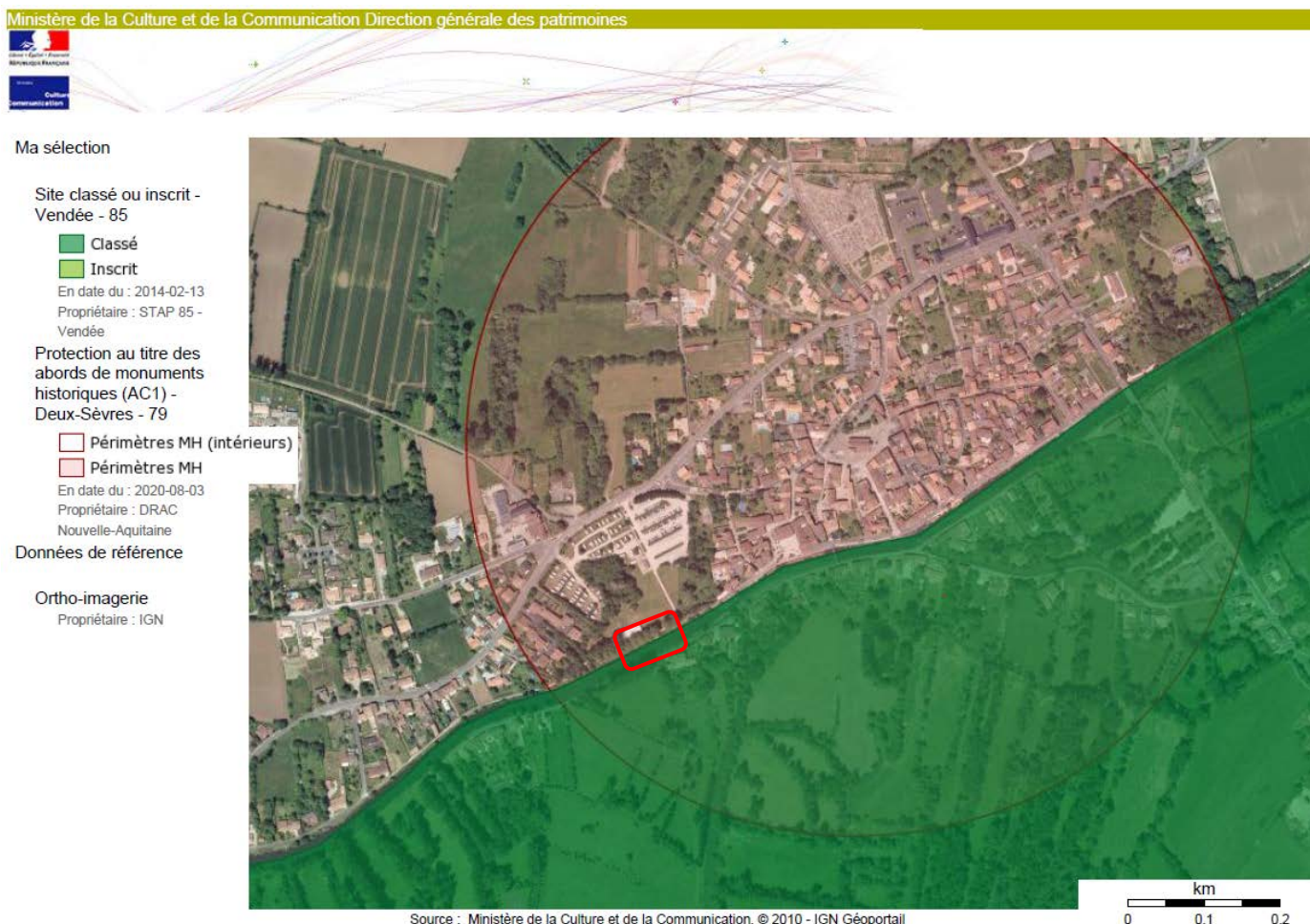


THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Contexte patrimonial</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Classé « Marais Mouillé » ■ Périmètre de protection de Monument Historique : Eglise Sainte-Trinité ■ Site Patrimonial Remarquable : AVAP Coulon (Bourg)
<p>Contexte écologique</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type I « la Venise verte » (pour partie) ■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin » ■ Arrêté de Protection Biotope : Arbres têtards
<p>Enjeux écologiques</p>	<p>Accès Enjeux très faibles du fait de la présence d'un accès aménagé en remblai depuis la RD 123 (rue André Cramois) et menant au site d'implantation de l'aménagement <i>via</i> le parking de l'Autremont.</p> <p>Site d'implantation Enjeux faibles à moyens dans un contexte riverain de parc arboré avec des pelouses rases. Le site en berge est bordé d'un chemin de halage, avec la présence en bordure de ce chemin de platanes. Ces platanes constituent potentiellement un enjeu vis-à-vis des chiroptères et des oiseaux cavernicoles (gîtes, nidification). En amont et en aval de l'alignement de Platanes, le Robinier faux-acacia <i>Robinia pseudoacacia</i> domine.</p> <p>La berge est abrupte peu végétalisée, parfois incisée par effondrement. Elle est colonisée de manière peu dense par des arbustes et jeunes arbres, Aulnes majoritairement, Ormes et Saules, (CB 44.9 / Bois Marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais). Au niveau des sections plus ouvertes, les ronces et quelques espèces communes de mégaphorbiaie sont notées (<i>Lycopus europaeus</i>, <i>Urtica dioica</i>, <i>Eupatorium cannabinum</i>, <i>Lythrum salicaria</i>).</p> <p>A l'extrémité ouest du site, une petite zone de fourrés arbustif est notée, avec diverses espèces exogènes et un roncier.</p> <p>Un petit ponton est déjà en place au droit du site.</p>

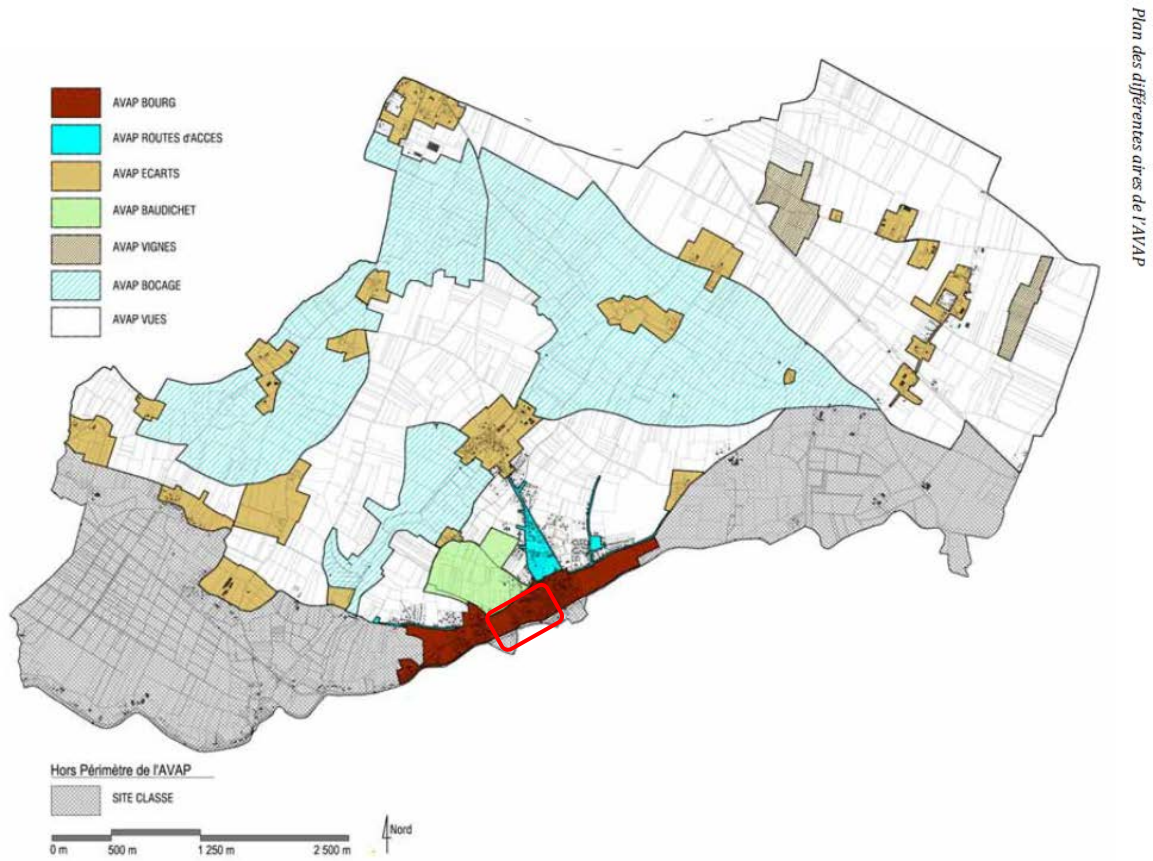
THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
	<p>Aucun herbier aquatique visible lors des investigations.</p> <p>Au regard du contexte boisé, on note la présence de passereaux forestiers ou des milieux semi-ouverts, dont certains sont protégés : Pic vert, Mésange bleue, Rougegorge familier, Sittelle torchepot, Grimpereau des jardins, Pigeon ramier, Grive musicienne ; Merle noir, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant, Fauvette à tête noire, Moineau domestique...</p> <p>La Grenouille rieuse, espèce d'amphibiens protégée (article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007), est présente dans le cours d'eau au droit du site.</p> <p>Le Calopteryx élégant est un odonate noté sur les espèces végétales constituant la mégaphorbiaie.</p> <p>La Sèvre niortaise à ce niveau est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour l'Alose feinte, la Grande Alose, le Brochet, le Saumon atlantique, la Lamproie marine, la Lamproie de Planer et la Vandoise (arrêté du 12 décembre 2012).</p>
<p>Photographies illustrant le contexte d'implantation de la halte-escale</p>	 <p>The photographs illustrate the wooded context of the site. They show a dirt path lined with trees in autumn, a path through a dense green forest, a path leading to a riverbank with lush vegetation, a path through a wooded area, a path through a wooded area, and a path through a wooded area.</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
	
<p>Impacts sur le site d'implantation de la halte-escale</p>	<p>La faible ampleur des travaux limite considérablement les incidences sur les habitats naturels. La coupe de quelques arbustes sera sans doute nécessaire pour permettre l'installation du ponton de la halte-escale. Les Platanes situés en bordure du chemin de halage ne seront pas touchés. Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles, et concernent pour le planchon d'accès des robiniers.</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>

Périmètre de protection Patrimonial



AVAP Coulon

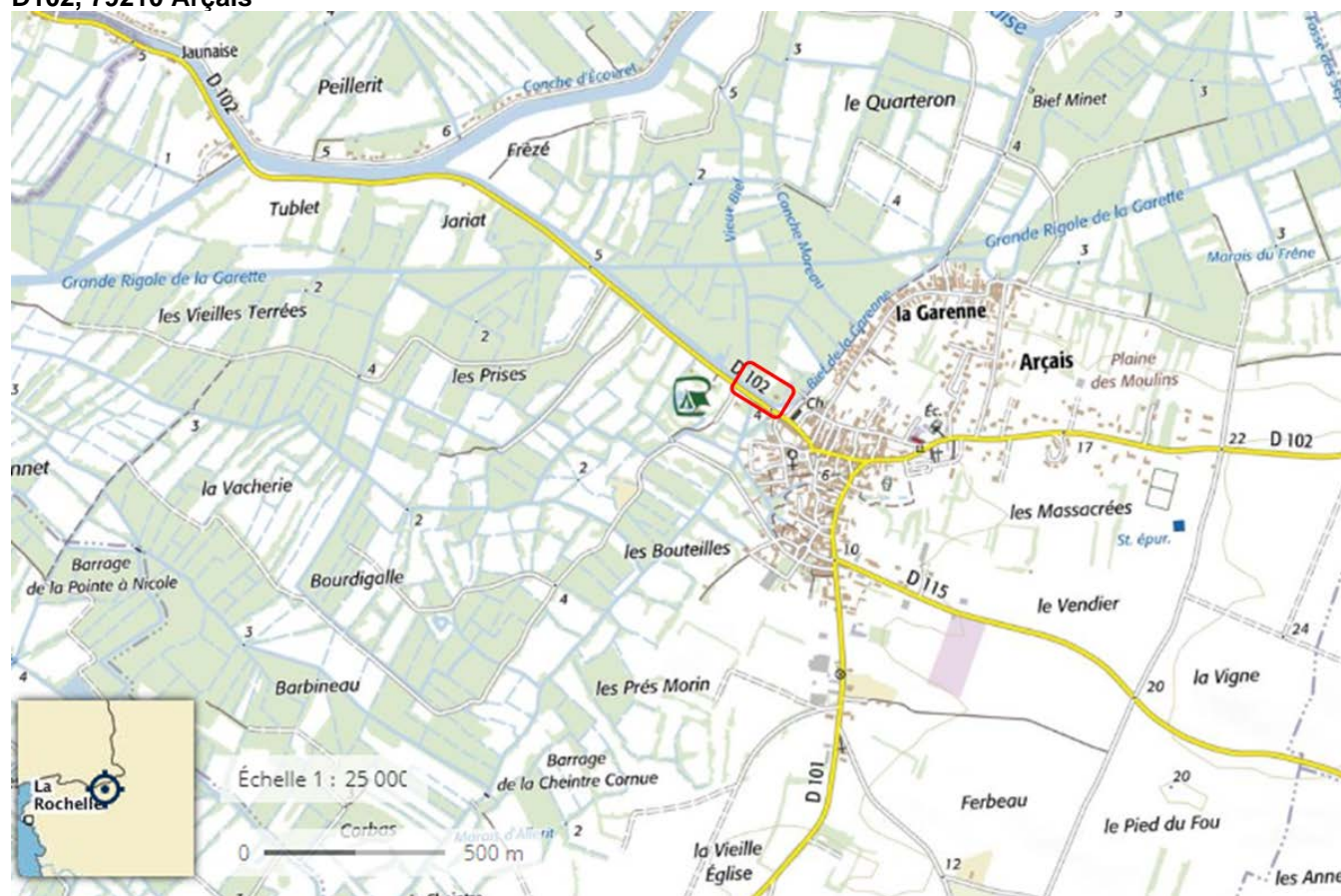


Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000



3.2 et 3.3 Ecluse – La Sotterie // Attente écluse

D102, 79210 Arçais



Zone d'implantation projetée - vue aérienne



Zones d'implantation projetées -vues

Amont



aval



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Contexte patrimonial</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Classé « Marais Mouillé »
<p>Contexte écologique :</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type I « la Venise verte » ■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin » ■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon » ■ Arrêté de Protection Biotope « Arbres têtards » et « La Venise verte » (rive gauche)
<p>Enjeux écologiques</p>	<p>Accès Enjeux très faibles à nuls. Sites d'implantation accessibles directement depuis la voie de circulation ou le chemin en remblais les bordant respectivement.</p> <p>Site d'implantation Enjeux faibles. Berges abruptes en rive gauche, végétation à faciès tendant plutôt vers la friche en mosaïque avec un ourlet à ortie semblant plus relictuel (<i>Galium mollugo</i>, <i>G. aparine</i>, <i>Urtica dioica</i>, <i>Eupatorium cannabinum</i>, <i>Rubus sp.</i>, et colonisation par quelques jeunes arbres (Frênes et Aulnes). La végétation est peu développée, le bas du talus semble formé au moins sur une partie de pierres. <i>Erigeron canadensis/sumatrensis</i>, espèce exotique-envahissante, est également recensée (à surveiller).</p> <p>Pas de possibilité de nidification pour les oiseaux sur le site. Les espèces contactées sont plus ou moins inféodées aux milieux aquatiques et aux espaces forestiers dont certaines sont protégées (Bergeronnette des ruisseaux, Colvert, Pinson des arbres, Pic vert, Merle noir, Grive musicienne, Fauvette à tête noire, ...). Des espèces plus anthropophiles sont également notées du fait de la proximité de zones urbanisées (Moineau domestique, Pie bavarde, hirondelle rustique).</p> <p>Les Odonates contactés sont le Leste brun, l'Agrion élégant et l'Orthétrum réticulé. La Cordulie à corps fin, espèce protégée nationale et d'intérêt communautaire est citée à proximité immédiate (PNR Marais poitevin), mais non contactée sur le site lors des investigations.</p>

La présence du Lézard des murailles est bien notée au niveau de l'écluse et de ses abords (espèce protégée). Le lézard est également noté sur la berge empierrée dans une zone située à proximité du site où est envisagé le ponton d'attente en rive gauche.

Le Ragondin et le Renard roux sont les espèces de mammifères recensées fréquentant la zone étudiée.

La Sèvre niortaise à ce niveau est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose, l'Alose feinte, le Brochet, le Saumon atlantique, la Lamproie marine, la Lamproie de rivière et la Vandoise (arrêté du 12 décembre 2012).

THEME

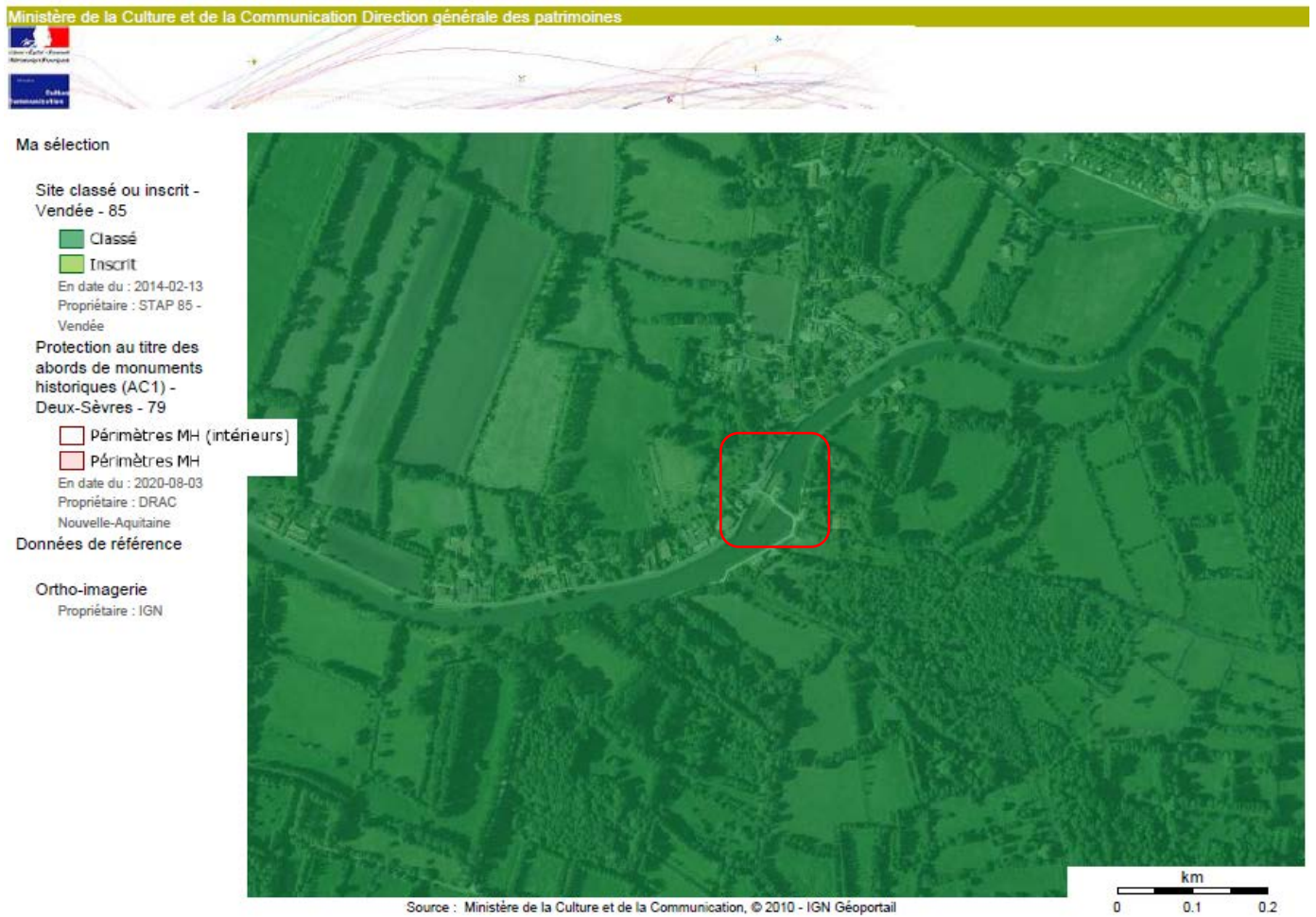
COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES

Photographies
illustrant le
contexte
d'implantation

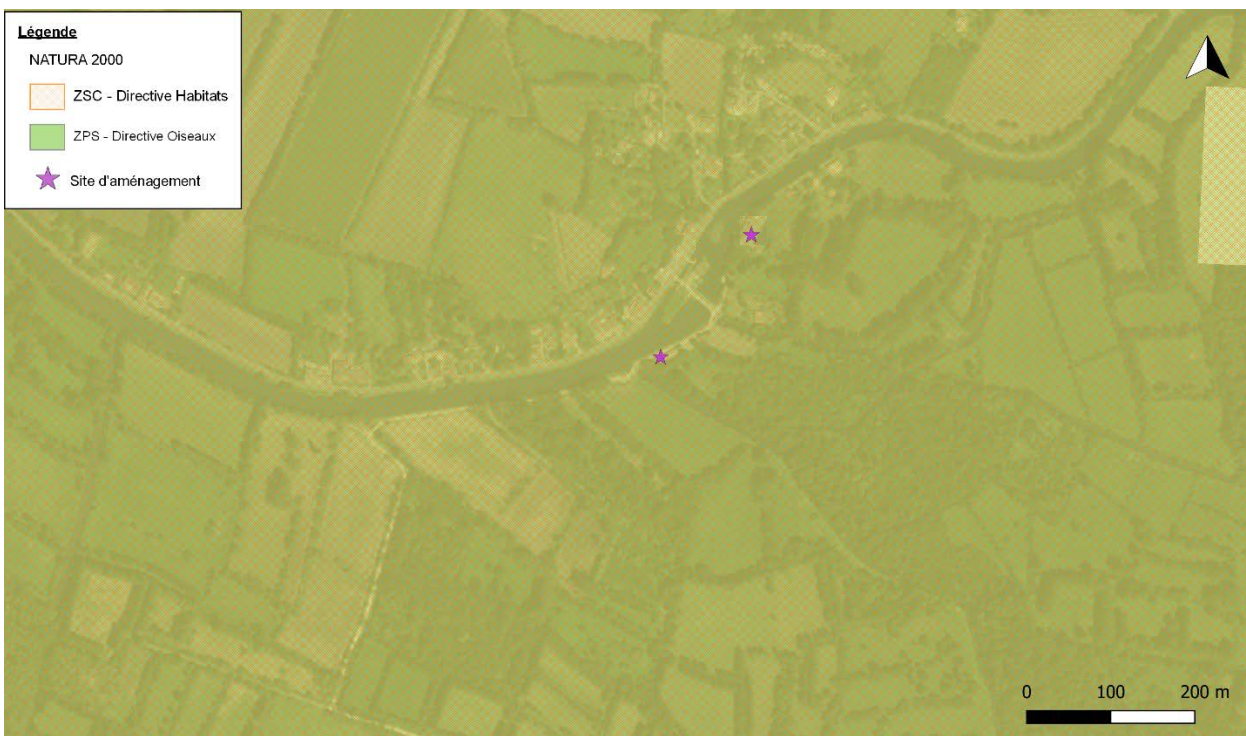


Impacts sur le site d'implantation des pontons d'attente	<p>La faible ampleur des travaux et le contexte urbanisé et anthropisé limitent considérablement les incidences sur les habitats naturels. Aucune coupe de ligneux n'est à envisager. Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles et liées à l'implantation des planchons d'accès. Les ceintures de végétation sont ici en outre très relictuelles. Les incidences sur le Léopard des murailles seront très faibles à nulles du fait de sa présence en faible densité et constatée en dehors des emprises des pontons. Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont les périodes de nidification des oiseaux, de reproduction des amphibiens, de fraie des poissons et de pontes et d'émergence des Odonates.</p>
---	--

Périmètre de protection Patrimonial



Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000



Zones d'implantation projetées - vues

amont



aval



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Contexte patrimonial</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Classé « Marais Mouillé »
<p>Contexte écologique</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type I « La Venise verte » (Rive droite). ■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin » ■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon » ■ Arrêté de Protection Biotope « Arbres têtards »
<p>Enjeux écologiques</p>	<p>Accès Enjeux très faibles à nuls, en raison de sites d'implantation directement accessibles depuis les voies de circulation qui bordent la Sèvre niortaise.</p> <p>Sites d'implantation Enjeux faibles à moyens dans un contexte bocager. Végétation des bords des eaux bien développée en pied de berges et relativement dense avec grand Carex (<i>Carex pendula</i>) et espèces de mégaphorbiaie (CB 37.1) : <i>Lythrum salicaria</i>, <i>Solanum dulcamara</i>, <i>Sparganium erectum</i>, <i>Lycopus europaeus</i>,...</p> <p>Les talus de la berge en rive droite sont abrupts et s'apparentent à une prairie mésophile à méso-hygrophile dans sa partie supérieure. La berge est largement entretenue Des balustrades en bois sont présentes en bordure de voirie.</p> <p>L'îlot central attenant à l'écluse est quasi entièrement tondu en pelouse et les végétations rivulaires y sont extrêmement limitées et réduites à quelques touradons de carex et quelques formations résiduelles de type mégaphorbiaie (CB : 53.21 et 37.1).</p> <p>Pas de possibilité de nidification pour les oiseaux sur les sites d'implantation de pontons amont et aval. Les espèces contactées sont plus ou moins inféodées aux milieux aquatiques (Gallinule Poule d'Eau, Mouette rieuse) et aux espaces forestiers ou semi-ouverts (Pinson des arbres, Lorient d'Europe, Merle noir, Bruant zizi, Rougegorge familier, Mésange charbonnière). Quelques</p>

espèces anthropophiles sont également notées comme la Bergeronnette grise, l'Hirondelle rustique ou le Moineau domestique.

Les Odonates rencontrés sur la végétation de ceinture des eaux sont l'Orthétrum réticulé, l'Anax empereur et l'Agrion élégant.

Le Myrtil, le Tircis et le Souci sont les Rhopalocères rencontrés sur les berges.

Présence du Lézard des murailles sur l'écluse et ses abords (espèce protégée - article 2 de l'arrêté du 17 novembre 2007).


La Sèvre niortaise est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose et le Brochet (arrêté du 17 février 2016).

THEME

COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES

Photographies illustrant le contexte d'implantation



	
<p>Impacts sur le site d'implantation des pontons d'attente</p>	<p>La faible ampleur des travaux et le contexte anthropisé limitent considérablement les incidences sur les habitats naturels. Aucune coupe de ligneux n'est à envisager. Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles et liées à l'implantation des planchons d'accès. Les ceintures de végétation sont ici en outre très relictuelles.</p> <p>Les incidences sur le Lézard des murailles seront très faibles à nulles du fait de sa présence en faible densité et constatée en dehors des emprises des pontons (écluse).</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>

Périmètre de protection Patrimonial

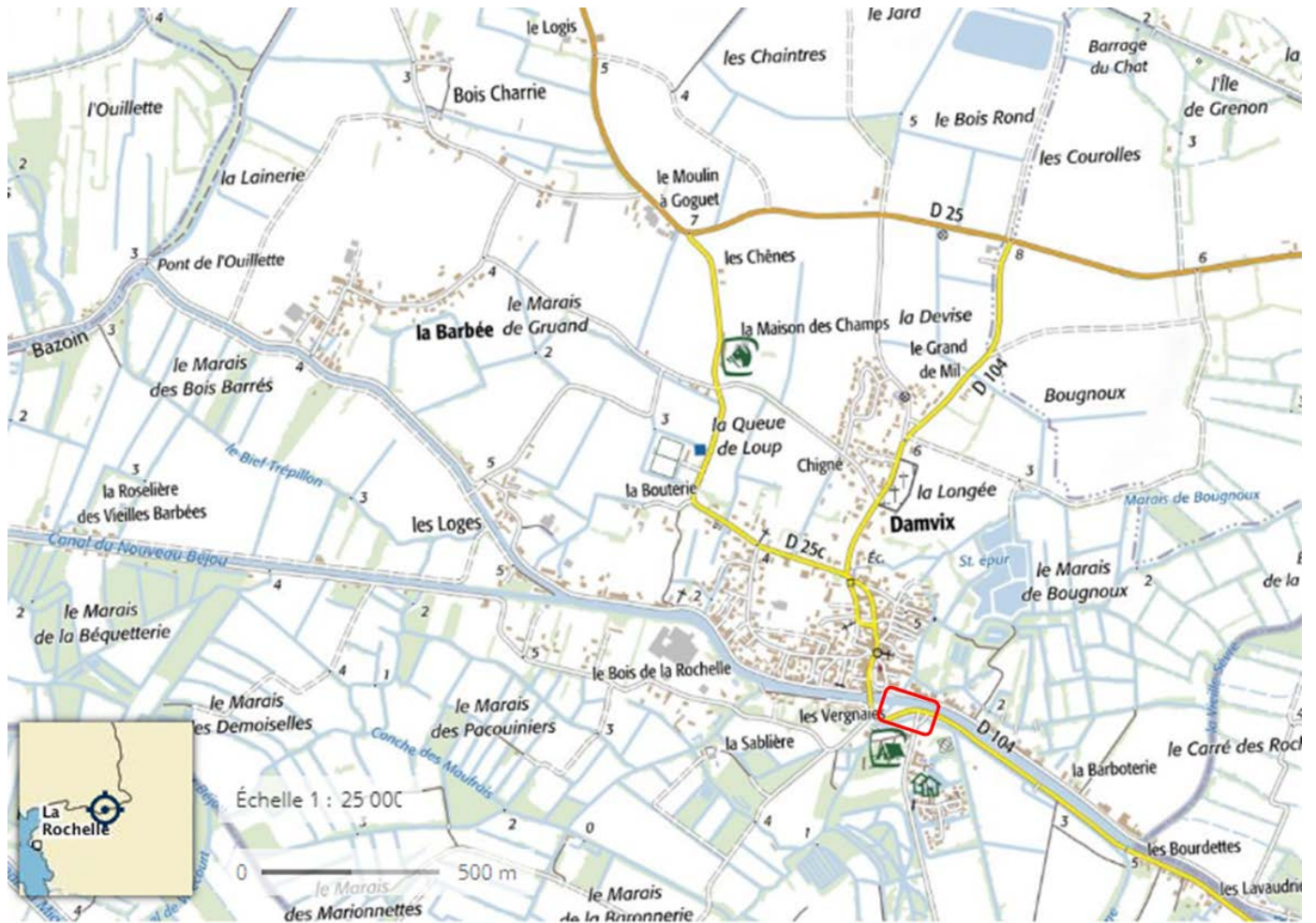


Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000



5.1 Damvix // Halte-escale

85420, Damvix



Zone d'implantation projetée - vue aérienne



Zone d'implantation projetée –

Vue depuis la berge vers l'amont



Vue depuis la route



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
Contexte patrimonial	Site s'inscrivant en : <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Classé « Marais Mouillé » ■ Périmètre de protection monuments historique : Eglise St Guy
Contexte écologique	Site s'inscrivant en : <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type II « Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants » ■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »
Enjeux écologiques	<p>Accès Enjeux très faibles, en lien avec la présence à proximité du site d'implantation et y donnant accès d'une voie de circulation imperméabilisée.</p> <p>Site d'implantation Enjeux faibles, du fait que la berge est aménagée en grande partie en espaces verts et déjà équipée en quais et pontons.</p> <p>Les arbres présents en berge sont des espèces sans enjeu écologique : espèce ornementale (Saule pleureur) et peupliers, pouvant éventuellement présenter un intérêt paysager.</p> <p>Les espèces d'oiseaux rencontrées concernent notamment des oiseaux d'eau : Colvert et Gallinule Poule d'Eau. Le Moineau domestique, le Pigeon ramier et le Verdier d'Europe ont été contactés en survol du site.</p> <p>Un Odonate, l'Agrion élégant a été noté lors des investigations. Le Myrtil et l'Azuré de la Bugrane sont deux Rhopalocères contactés au droit du site.</p> <p>Flore aquatique sporadique sans réelle présence d'herbier (Nénuphar jaune).</p> <p>La Sèvre Niortaise est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour le Brochet et la Grande Alose (arrêté du 17 février 2016).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies illustrant le contexte d'implantation de la halte-escale</p>	
<p>Impacts sur le site d'implantation de la halte-escale</p>	<p>La faible ampleur des travaux et le contexte très anthropisé du site d'implantation au regard des usages qui en sont fait limitent considérablement les incidences sur les habitats naturels. La coupe de quelques ligneux sera nécessaire pour permettre l'installation du ponton de la halte-escale, mais concernera principalement des espèces ornementales. Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles et concerneront des peuplements composés d'espèces communes et peu diversifiés.</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>

Périmètre de protection Patrimonial

Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des patrimoines



Ma sélection

Protection au titre des
 abords de monuments
 historiques (AC1) - Vendée
 - 85

□ Périmètres MH (intérieurs)

□ Périmètres MH

En date du : 2020-07-30

Propriétaire : DRAC

Pays-de-la-Loire

Sites classés - Région
 Pays-de-la-Loire

■ Classé

■ Inscrit

En date du : 2018-09-27

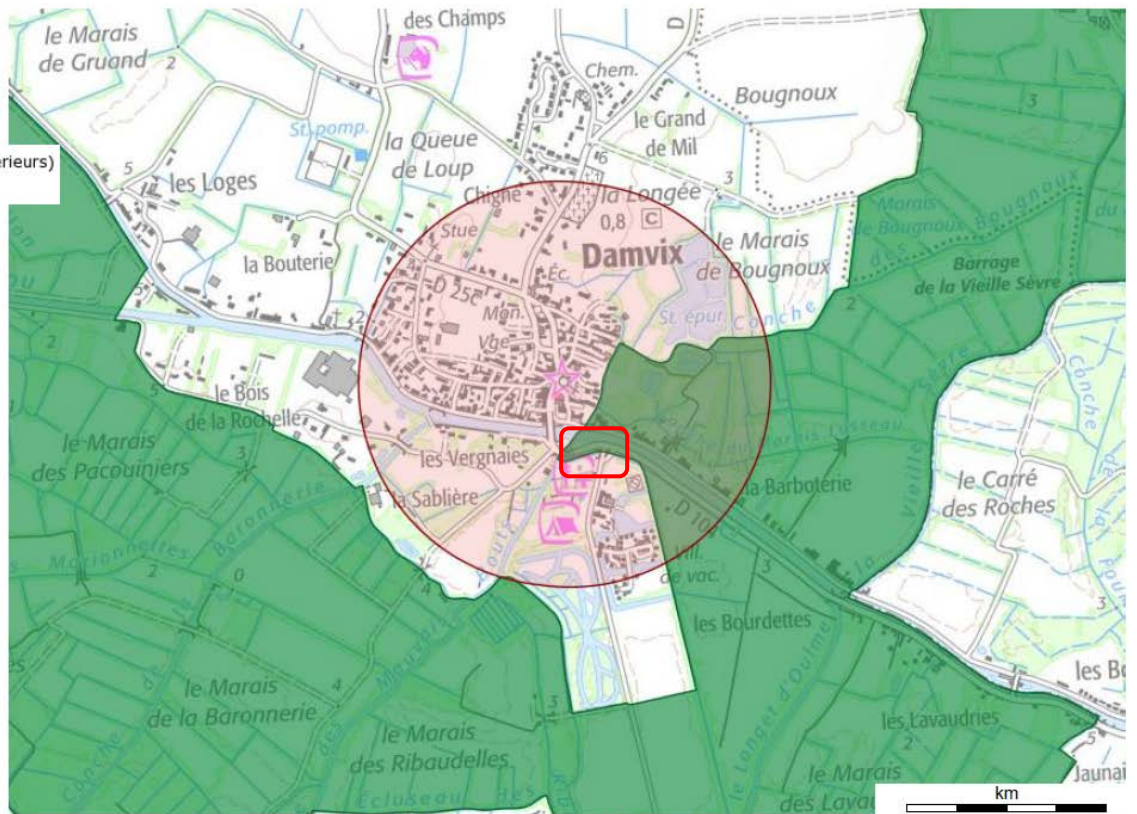
Propriétaire : DRAC

Pays-de-la-Loire

Données de référence

Cartes IGN

Propriétaire : IGN



Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail

Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000

Légende

NATURA 2000

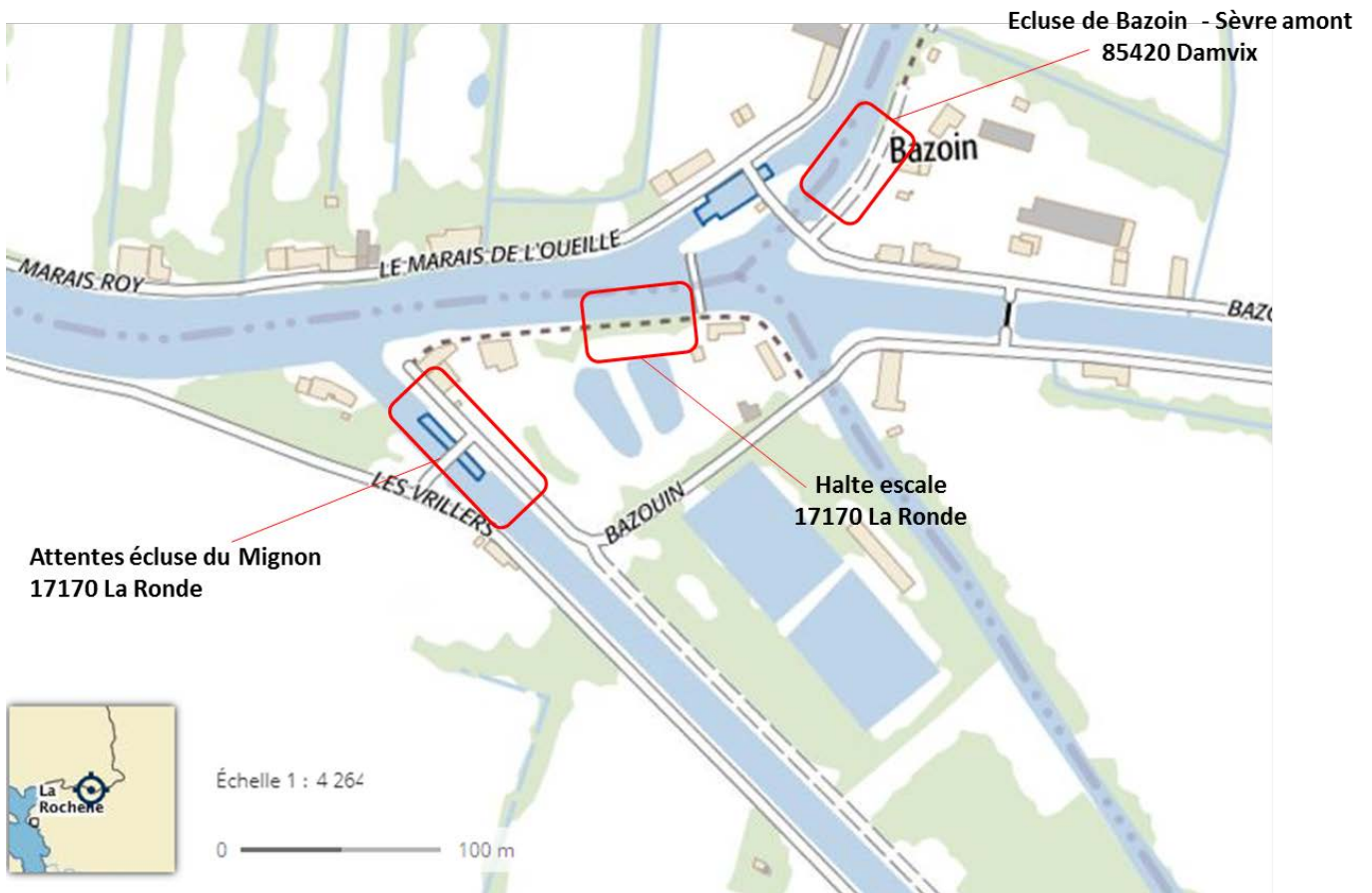
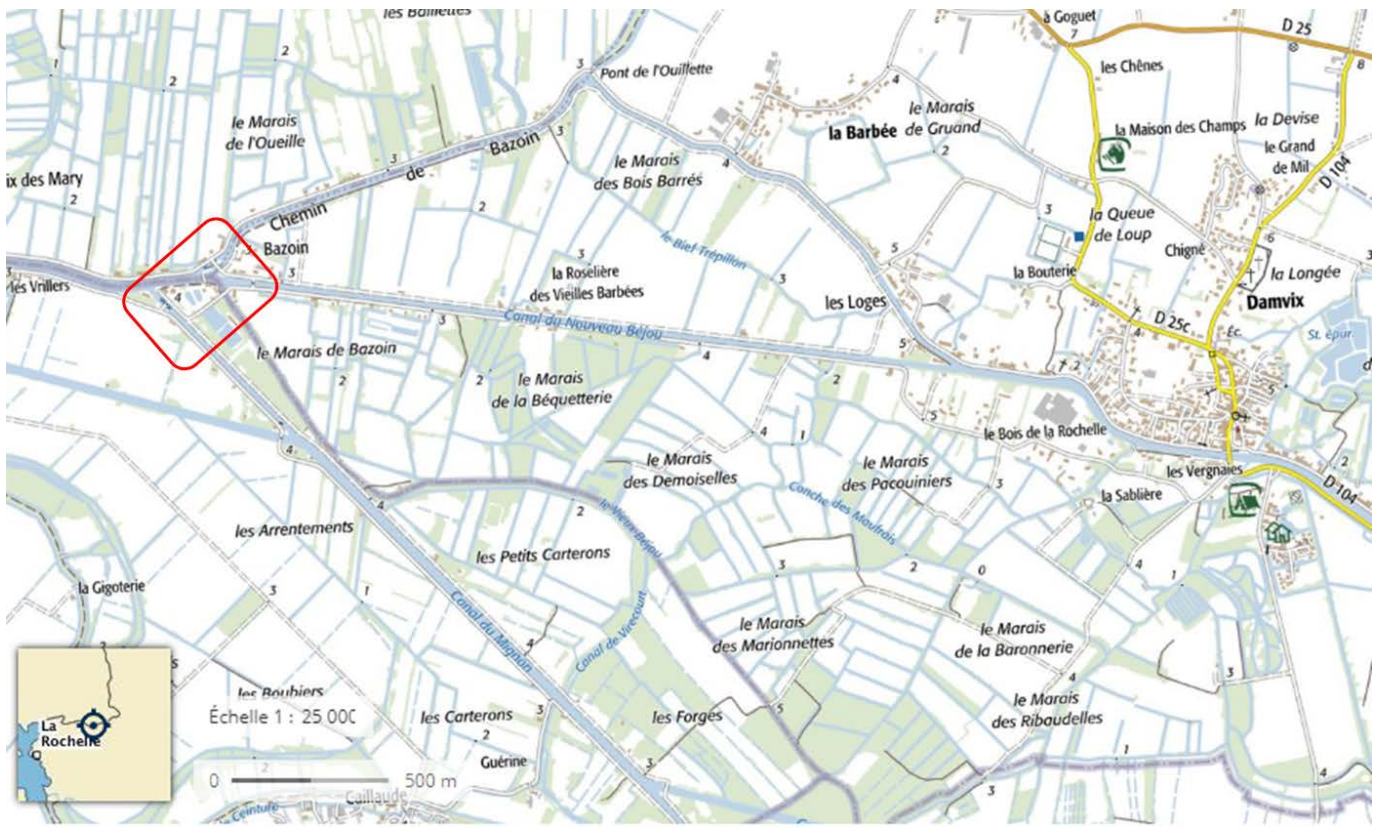
■ ZSC - Directive Habitats

■ ZPS - Directive Oiseaux

★ Site d'aménagement



6.1 Bazoin Sèvre amont // Attente écluse




Zone d'implantation projetée -vue aérienne



Zone d'implantation projetée -vue



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
Contexte patrimonial	Site s'inscrivant en : <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Classé « Marais Mouillé »
Contexte écologique	Site s'inscrivant en : <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type I « Sèvre niortaise et canaux évacuateurs » pour partie. ■ ZNIEFF de type II « Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants » ■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »
Enjeux écologiques	<p>Accès Enjeux très faibles, avec en bordure immédiate d'une voie de circulation donnant accès direct au site d'implantation</p> <p>Site d'implantation Enjeux faibles, avec un haut de berge très entretenue (tondue en pelouse). Présence d'une ripisylve relictuelle. La végétation de bord des eaux relictuelle (<i>Lythrum salicaria</i>, <i>Eupatorium cannabinum</i>, <i>Filipendula ulmaria</i>,...), avec ensuite magnocariçaie (CB : 53.21), dense mais extrêmement étroite .</p> <p>Herbiers peu développés (<i>Nuphar lutea</i>), notés principalement au niveau de l'écluse. Présence d'algues filamenteuses. <i>Hydrocharis morsus-ranae</i> présent à l'aval sur la Sèvre niortaise.</p> <p>A noter : <i>Hydrocharis morsus-ranae</i> est inscrite en préoccupation mineure dans la liste rouge de la flore vasculaire des Pays de La Loire (2015), <i>mais inscrite cependant en vulnérable</i> dans la liste rouge de la flore vasculaire de Poitou-Charentes (2018).</p> <p>A titre indicatif, les travaux de restauration de l'écluse ont conduits en 2018 au décapage de l'ensemble de la végétation de l'îlot de l'écluse.</p> <p>Le site d'implantation n'offre pas de possibilité de nidification pour les oiseaux. Les espèces contactées sont des espèces anthropophiles (Moineau domestique, Hirondelle rustique, Tourterelle turque, Etourneau sansonnet,...), des milieux semi-ouverts (Fauvette à tête noire, Huppe fasciée, Pigeon ramier, Merle noir, Accenteur mouchet, Rougegorge familier, Chardonneret élégant,...) ou plus ou moins inféodées aux milieux aquatiques (Gallinule Poule d'eau, Mouette rieuse).</p> <p>Le Faucon Crécerelle et la Buse variable sont deux espèces de rapaces contactées en survol du site.</p> <p>L'Agrion élégant et l'Agrion nains sont les deux Odonates relevés sur le secteur.</p> <p>La Sèvre niortaise est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose et le Brochet (arrêté du 17 février 2016). A l'aval de l'écluse, elle est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Lamproie marine et la lamproie de rivière (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies illustrant le contexte d'implantation</p>	
<p>Impacts sur le site d'implantation du ponton d'attente</p>	<p>La faible ampleur des travaux limite considérablement les incidences sur les habitats naturels. Aucune coupe de ligneux n'est à envisager. Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles et liées à l'implantation du planchon d'accès.</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>

Périmètre de protection Patrimonial

Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des patrimoines



Ma sélection

Site classé ou inscrit -
Vendée - 85

- Classé
- Inscrit

En date du : 2014-02-13
Propriétaire : STAP 85 -
Vendée

Protection au titre des
abords de monuments
historiques (AC1) - Vendée
- 85

- Périmètres MH (intérieurs)
- Périmètres MH

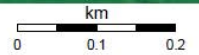
En date du : 2020-08-03
Propriétaire : DRAC
Pays-de-la-Loire

Données de référence

Ortho-imagerie
Propriétaire : IGN



Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail



Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000

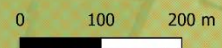
Légende

NATURA 2000

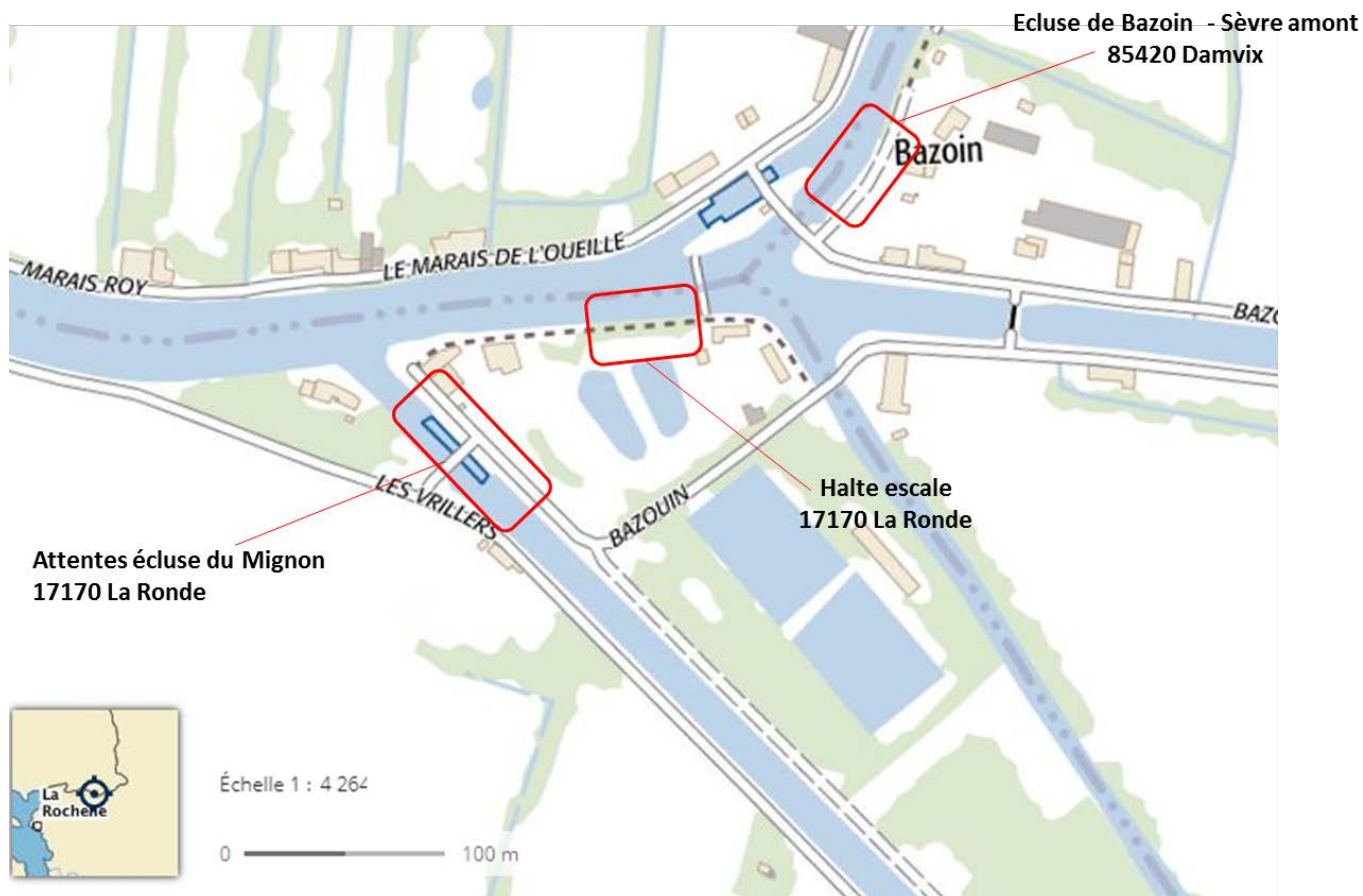
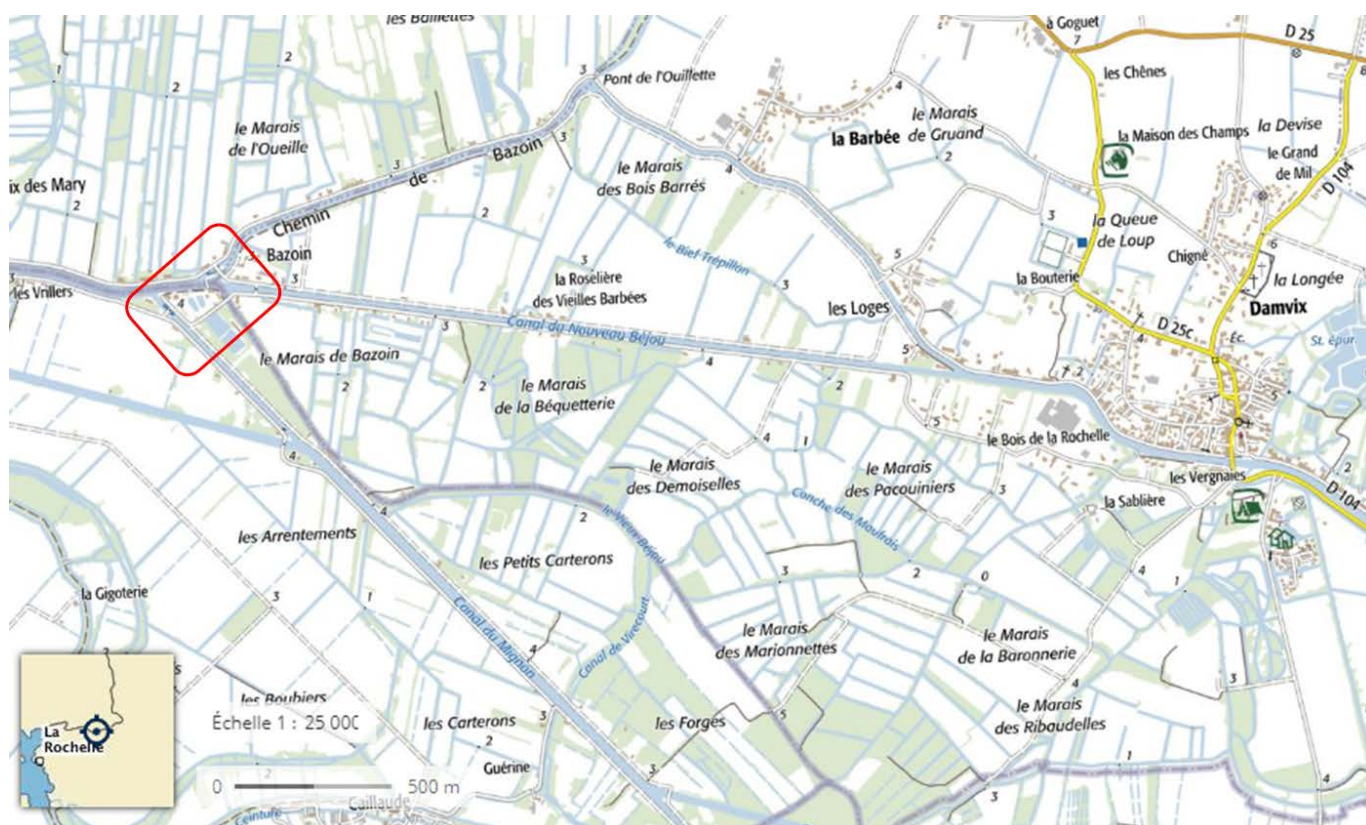
ZSC - Directive Habitats

ZPS - Directive Oiseaux

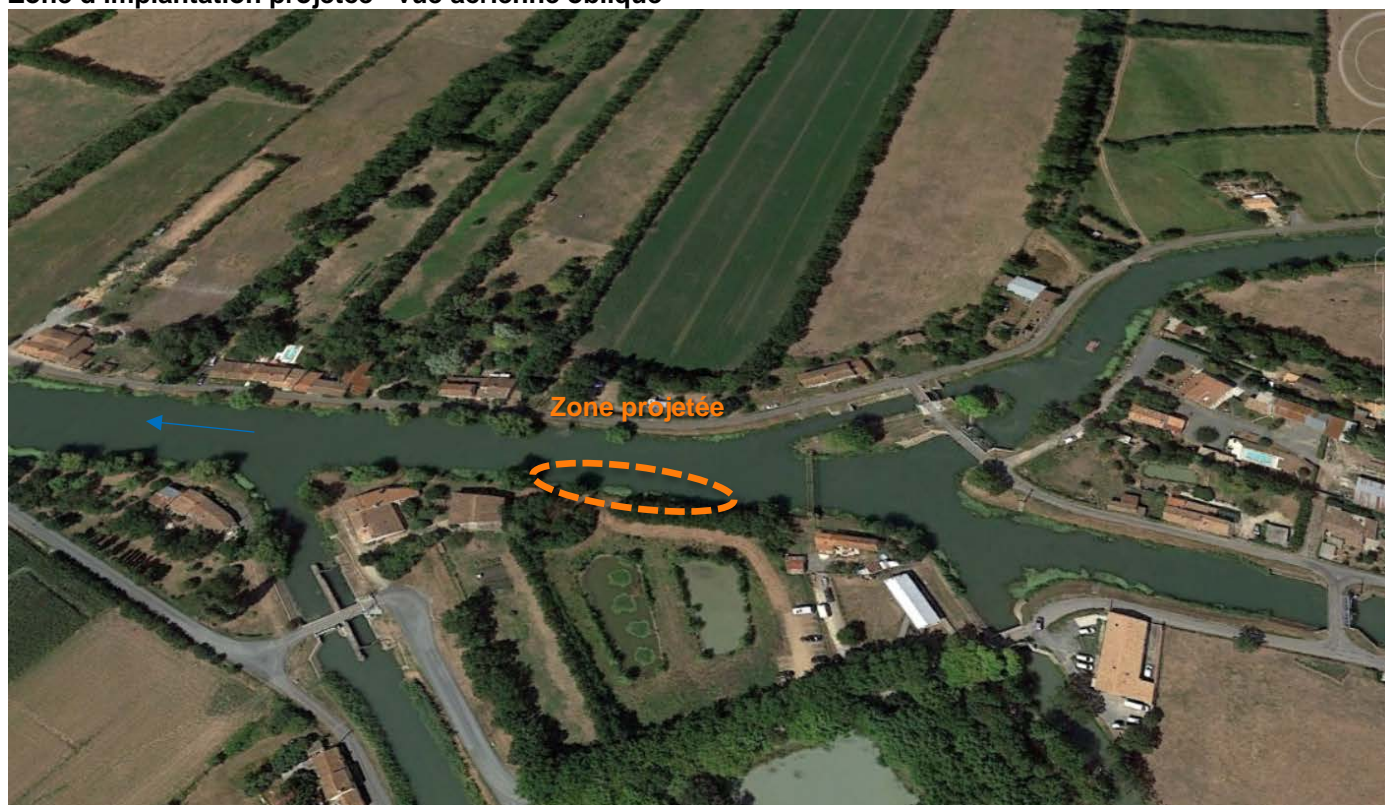
★ Site d'aménagement



6.2 La Ronde-Bazoin // Halte-escale




Zone d'implantation projetée - vue aérienne oblique



Zone d'implantation projetée - vue du haut de berge



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
Contexte patrimonial	Site s'inscrivant en : <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Classé « Marais Mouillé »
Contexte écologique	Site s'inscrivant en : <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type I « Sèvre niortaise et canaux évacuateurs » ■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin » ■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »
Enjeux écologiques	<p>Accès Enjeux faibles : Engin pouvant emprunter le chemin en bordure de Sèvre, végétalisé mais entretenue régulièrement. En bordure de propriété privée et de milieux naturels divers (étangs et haies notamment).</p> <p>Site d'implantation Enjeux faibles. La berge souvent entretenue, avec la présence relictuelle d'espèces de mégaphorbiaie (<i>Epilobium hirsutum</i>, <i>Lythrum salicaria</i>) et grand <i>Carex</i>. Présence d'une haie en bordure du chemin de de halage.</p> <p>La berge est abrupte limitant le développement d'une végétation dense de bord des eaux. Des vieux pieux en bois sont présents sur la majorité de la zone étudiée.</p> <p>Herbiers aquatiques peu développés au droit du site. Présence cependant d'<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>. Cette espèce est inscrite en préoccupation mineure dans la liste rouge de la flore vasculaire des Pays de La Loire (2015), <i>mais inscrite cependant en vulnérable</i> dans la liste rouge de la flore vasculaire de Poitou-Charentes (2018).</p> <p>Les espèces contactées sont des espèces anthropophiles : Moineau domestique, Hirondelle rustique, Tourterelle turque, Etourneau sansonnet,..., des milieux semi-ouverts : Fauvette à tête noire, Huppe fasciée, Pigeon ramier, Merle noir, Accenteur mouchet, Rougegorge familier, Chardonneret élégant,... ou plus ou moins inféodées aux milieux aquatiques : Gallinule Poule d'eau, Mouette rieuse.</p> <p>Le Faucon Crécerelle et la Buse variable sont deux espèces de rapaces contactées en survol du site.</p> <p>L'Agrion élégant et l'Agrion nain sont les deux Odonates relevés sur le secteur.</p> <p>La présence du Lézard des murailles a été notée sur la berge.</p> <p>La Sèvre niortaise est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Lamproie marine et la lamproie de rivière (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies illustrant le contexte d'implantation de la halte-escale</p>	
<p>Impacts sur le site d'implantation de la halte-escale</p>	<p>La faible ampleur des travaux limite considérablement les incidences sur les habitats naturels. Aucune coupe de ligneux ne sera nécessaire pour permettre l'installation du ponton de la halte-escale. Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles et concerneront des reliquats de mégaphorbiaie.</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>

Périmètre de protection Patrimonial

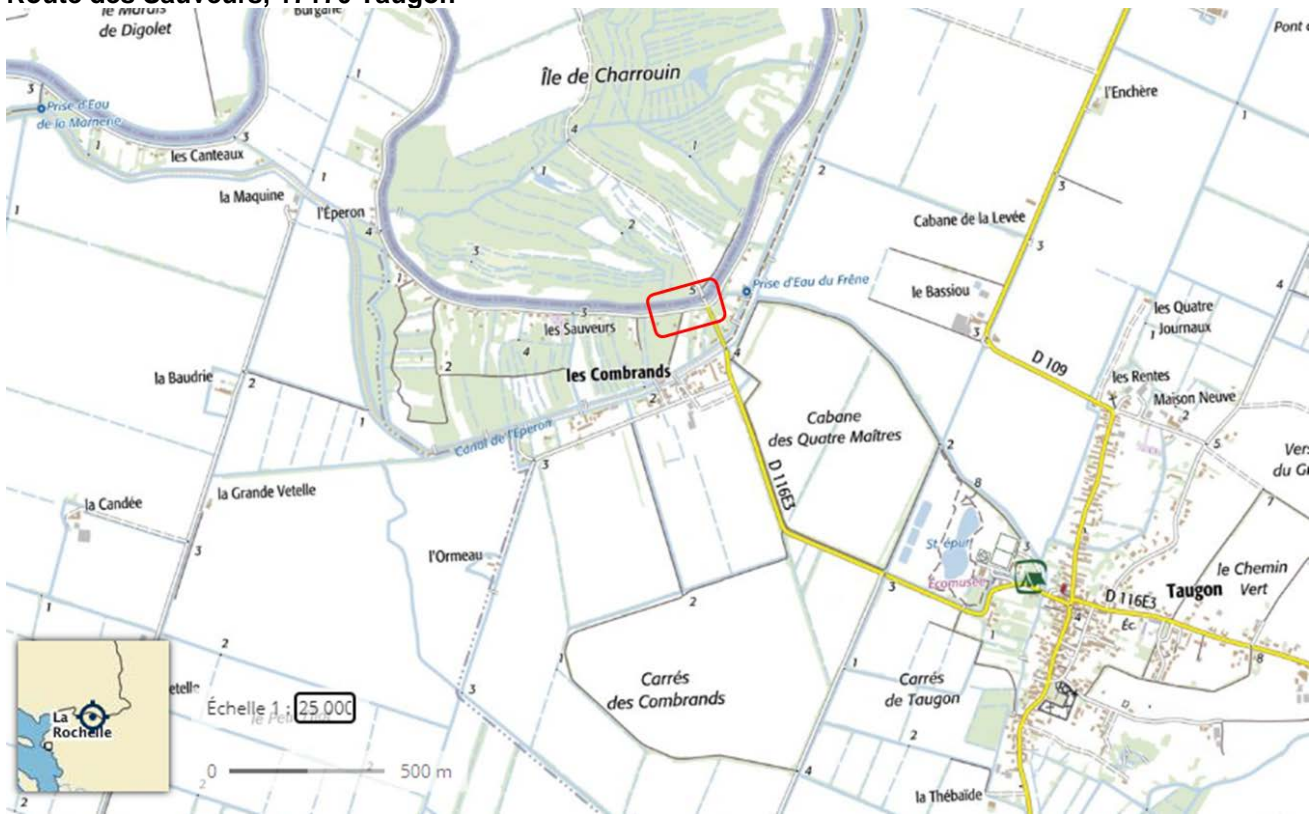


Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000



7.1 Taugon - Les Combrands // Halte-escale

Route des Sauveurs, 17170 Taugon



Zone d'implantation projetée -vue aérienne oblique



Zone d'implantation projetée -vues









depuis le haut de berge



depuis le pont situé à l'amont



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
Contexte patrimonial	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aucun périmètre de protection
Contexte écologique	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin » ■ Limites ZNIEFF de type I « le Sauveurs », « Ile de Charrouin », « Sèvre niortaise et canaux évacuateurs » ■ Limite ZNIEFF de type II « Marais poitevin » et « Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants » ■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »
Enjeux écologiques	<p>Accès Enjeux très faibles au regard de la présence à proximité immédiate d'une voie de circulation donnant accès au site et d'un parking.</p> <p>Site d'implantation Enjeux faibles à moyens dans un contexte bocager humide (boisements, peupleraies, prairies).</p> <p>Un ponton flottant est déjà en place et les hauts de berges sont entretenus en pelouse pour l'accès au ponton existant et en gestion de bord de route. Entre le pont, vers l'amont, et le ponton actuel, une végétation rivulaire naturelle est présente sur une mince bande. Cette dernière est constituée de roseaux et de touradons de carex (CB roselière et de magnocariçaises : 53.11 et 53.21).</p> <p>A l'aval du ponton actuel, la berge est boisée et cette ripisylve arborée d'aulnes et de jeunes frênes est complétée par une strate arbustive de cornouillers, aubépines et pruneliers, ainsi que des taches de roselière et de magnocariçaises (même code CB qu'en amont mais en moins dégradés). Une telle berge présente un haut niveau de naturalité par rapport aux faciès habituellement présents le long de la partie navigable de la Sèvre.</p> <p>Un herbier aquatique dense est présent en bord de berge et sur environ plusieurs mètres de largeur. Il est en majorité constitué d'espèces communes, non patrimoniales : le Cératophylle épineux <i>Ceratophyllum demersum</i> essentiellement et de Myriophylle verticillé <i>Myriophyllum verticillatum</i> et en surface de lentilles d'eau <i>Lemna minor</i> et <i>Spirodela polyrhiza</i>, ainsi que d'algues vertes filamenteuses. La Morène des grenouilles <i>Hydrocharis morsus-ranae</i>, inscrite en vulnérable dans la liste rouge de la flore vasculaire de Poitou-Charentes (2018), est également notée au droit du site.</p> <p>Le contexte boisé du site a permis d'y contacter les espèces protégées suivantes, que ce soit en survol du site ou au niveau de la ripisylve : Pinson des arbres, Grive musicienne, Fauvette à tête noire, Pouillot véloce, Grimpereau des jardins, Rougegorge familier et Sittelle torchepot.</p> <p>Le Merle noir, le Pigeon ramier et l'Hirondelle rustique ont également été notés.</p> <p>La Grenouille rieuse, espèce d'amphibiens protégée (article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007), et la Grenouille verte protégée également (art 5 de l'arrêté du 19 novembre 2007) sont présentes dans le cours d'eau au droit du site.</p> <p>La Sèvre niortaise à ce niveau est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose, le Brochet, la Lamproie marine et la Lamproie de Planer (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p data-bbox="108 1025 320 1211">Photographies illustrant le contexte d'implantation de la halte-escale</p>	       

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
	
<p>Impacts sur le site d'implantation de la halte-escale</p>	<p>La faible ampleur des travaux limite considérablement les incidences sur les habitats naturels. Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles et limitées à l'emprise nécessaire à l'implantation du planchon d'accès. La coupe d'arbustes pourra être nécessaire pour permettre l'installation du ponton de la halte-escale.</p> <p>La halte-escale viendra en lieu et place du ponton existant.</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>

Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000

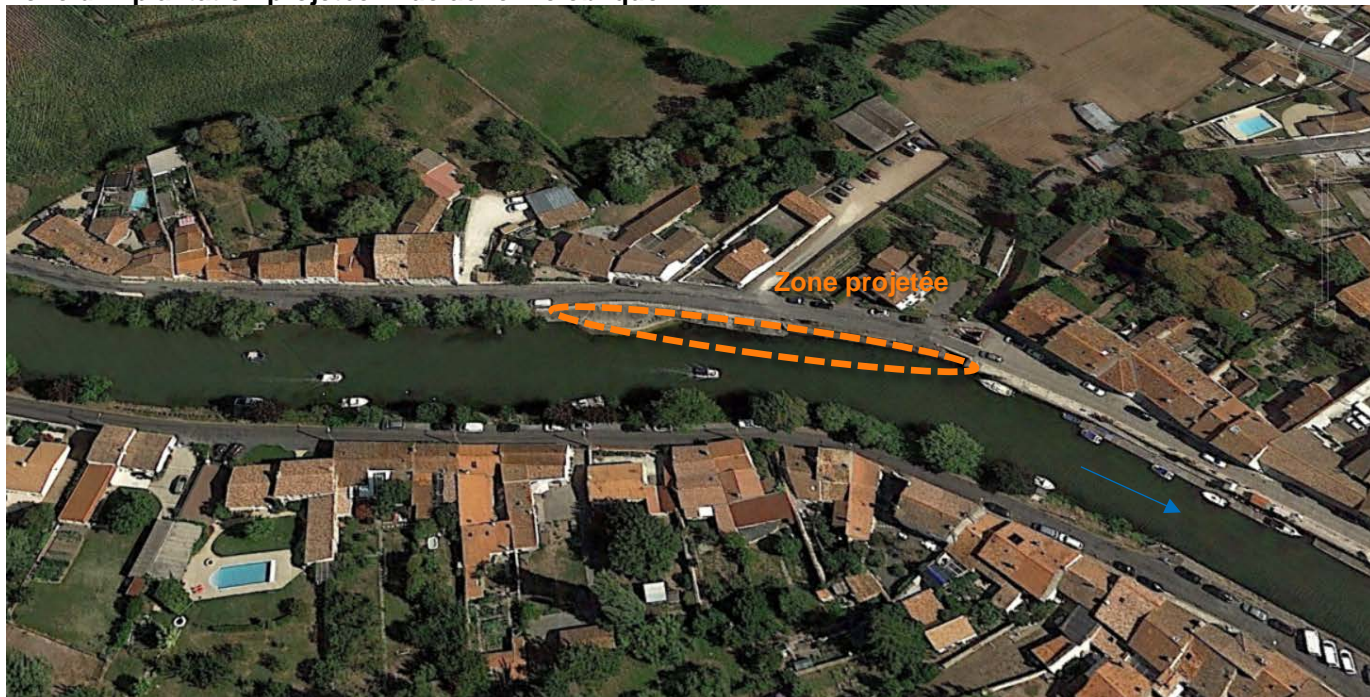


8.1 Marans - Port // Station tête de ligne -

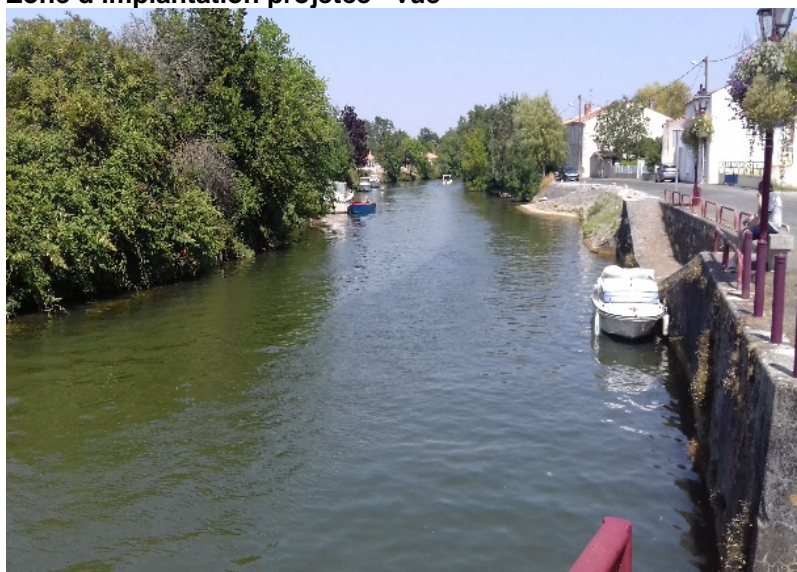
Quai Marchal Joffre, 17230 Marans



Zone d'implantation projetée - vue aérienne oblique




Zone d'implantation projetée - vue



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
Contexte patrimonial	Site s'inscrivant en : <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Patrimonial Remarquable : AVAP de Marans
Contexte écologique	Site non concerné par des inventaires ou protections au titre du patrimoine naturel
Enjeux écologiques	<p><u>Accès</u> Enjeux très faibles à nuls dans un contexte urbanisé, avec une voie de circulation longeant les quais et donnant un accès direct au site d'implantation.</p> <p><u>Sites d'implantation</u> Enjeux faibles dans un contexte urbanisé au cœur de la cité de Marans. Majorité du secteur d'étude maçonné avec ponton déjà en place sur certains secteurs Peu végétalisé, recolonisation de vieux murs ou pavements non entretenus.</p> <p>En amont du quai maçonné rive gauche, on retrouve des berges végétalisées, arborées (alignement de Saules pleureurs). Ensuite jeunes frênes majoritairement en recolonisation. La berge est abrupte, végétation prairiale. Présence d'un <i>Erable negundo</i> (espèce exotique-envahissante¹). De même, la Renouée du Japon (invasive avérée) est trouvée un peu plus en amont sur la rive droite.</p> <p>Les espèces d'oiseaux rencontrées sont plus ou moins anthropophiles : Hirondelle de fenêtre, Moineau domestique, Tourterelle turque. La Mésange charbonnière, le Grimpereau des jardins et le chardonneret élégant ont également été noté.</p> <p>Pas de site de nidification présent sur le site d'implantation même et ses abords.</p> <p>La Piéride du chou a été contactée sur ces berges anthropisées.</p>

¹ FY F., 2015. *Liste provisoire des espèces exotiques envahissantes de Poitou-Charentes*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 8 p.

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies illustrant le contexte d'implantation de la tête de ligne</p>	
<p>Impacts sur la zone d'implantation de la tête de ligne</p>	<p>La faible ampleur des travaux et le contexte urbanisé et anthropisé de la berge limitent considérablement les incidences sur les habitats naturels. Aucune coupe de ligneux n'est à envisager. La végétation sur les berges y quasi absente. L'implantation d'un ponton flottant limite également les effets sur la berges.</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>

Périmètre de protection Patrimonial

AVAP de Marans

Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des patrimoines



Ma sélection

Sites patrimoniaux remarquables (AC4) - Charente-Maritime - 17

 Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

En date du : 2020-08-03

Propriétaire : DRAC

Nouvelle-Aquitaine

Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) - Charente-Maritime - 17

 Périmètres MH (intérieurs)

 Périmètres MH

En date du : 2020-08-03

Propriétaire : DRAC

Nouvelle-Aquitaine

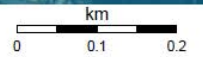
Données de référence

Ortho-imagerie

Propriétaire : IGN

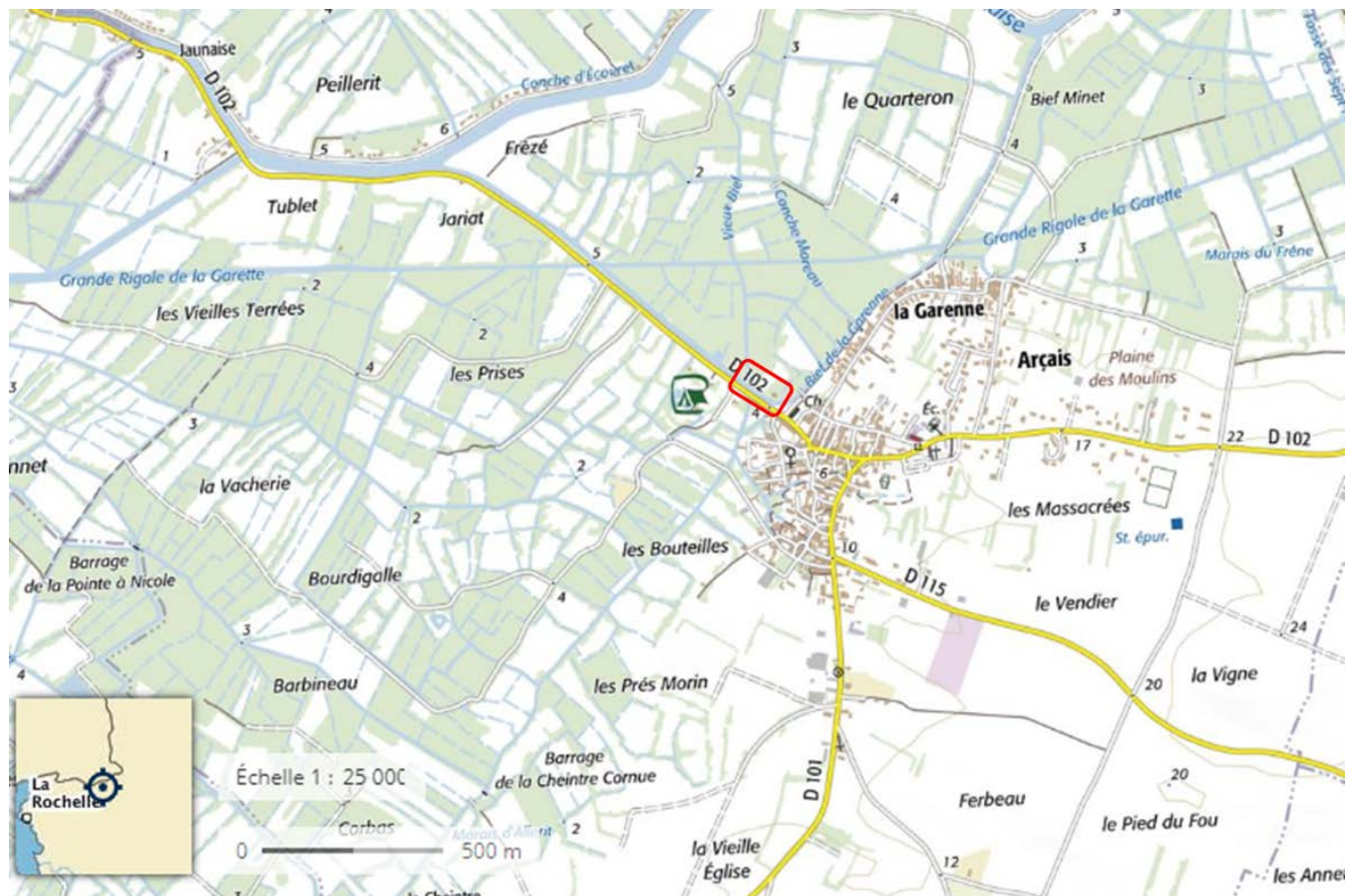


Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail



9.1 Arçais // Halte-escale

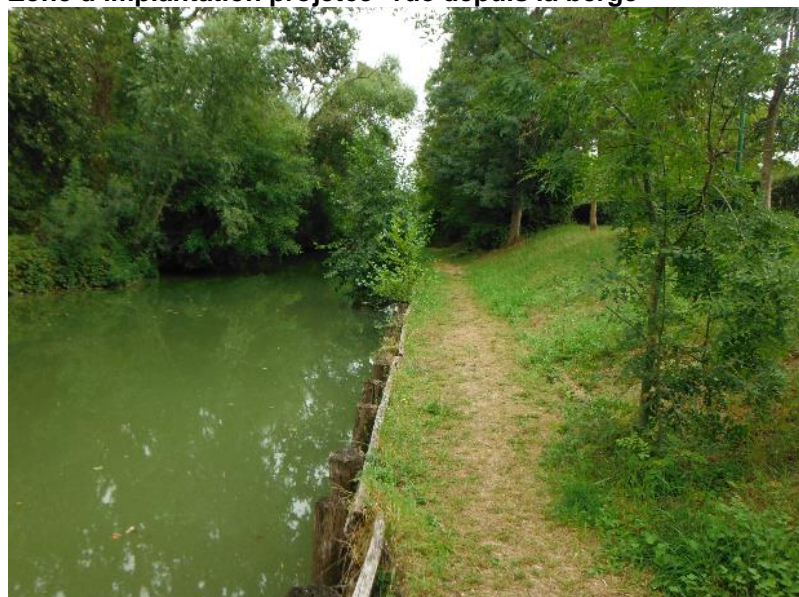
D102, 79210 Arçais




Zone d'implantation projetée - vue aérienne



Zone d'implantation projetée -vue depuis la berge



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
Contexte patrimonial	Site s'inscrivant en périmètre de protection : <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Classé « Marais Mouillé »
Contexte écologique	Site s'inscrivant en : <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type I « la Venise verte » (limite) ■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin » ■ ZICO « Marais Poitevin et Baie de l'Aiguillon » ■ Arrêté de Protection Biotope : Arbres têtards
Enjeux écologiques	<p>Accès Enjeux très faibles du fait de la présence à proximité du site d'implantation et y donnant accès d'une voie de circulation et d'un parking imperméabilisé. L'accès est toutefois peu large et la voie est bordée, côté cours d'eau, d'une haie basse « en carré ».</p> <p>Site d'implantation Enjeux faibles, dans le sens où la berge apparaît largement aménagée avec des confortements en bois, un escalier en bois, et entretenue et très fréquentée, en particulier lors de la saison touristique, par rapport à un usage de promenade en barques. La végétation est majoritairement rase (gestion pelouse de parc, piétinement, entretien), peu diversifiée, avec la présence d'espèces végétales banales.</p> <p>Quelques jeunes frênes plantés. Aux deux extrémités de la berge aménagée se trouve des fourrés plus denses d'espèces diverses laissant ensuite place à de la ripisylve naturelle au niveau des berges non aménagées. Présence très ponctuelle d'espèces de mégaphorbiaie (<i>Lycopus europaeus</i>, <i>Solanum dulcamara</i>, <i>Lythrum salicaria</i>).</p> <p>Présence d'herbiers aquatiques (<i>Myriophyllum sp.</i>) et d'algues filamenteuses.</p> <p>Les oiseaux notés concernent notamment des espèces des milieux forestiers ou semi-ouverts, dont certaines sont protégées : Rougegorge familier, Fauvette à tête noire, Pouillot Véroce, Moineau domestique et Verdier d'Europe.</p> <p>L'Agrion nain et l'Othétrum réticulé sont deux des Odonates notés au niveau du site.</p> <p>La Piéride du Chou, le Myrtil, le Tircis sont les Rhopalocères rencontrés sur le site. Un Hétérocère a également été contacté : le Gamma</p> <p>Le Bief de la Taillé est inventorié comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour le Brochet (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies illustrant le contexte d'implantation de la halte-escale</p>	
<p>Impacts sur le site d'implantation de la halte-escale</p>	<p>La faible ampleur des travaux limite considérablement les incidences sur les habitats naturels. La coupe de quelques ligneux sera nécessaire pour permettre l'installation du ponton de la halte-escale. Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles et concerneront des peuplements composés d'espèces communes et peu diversifiés.</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>

Périmètre de protection Patrimonial

Site Classé

Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des patrimoines



Ma sélection

Site classé ou inscrit -
 Vendée - 85

- Classé
- Inscrit

En date du : 2014-02-13
 Propriétaire : STAP 85 -
 Vendée

Protection au titre des
 abords de monuments
 historiques (AC1) - Vendée
 - 85

- Périmètres MH (intérieurs)
- Périmètres MH

En date du : 2020-08-03
 Propriétaire : DRAC
 Pays-de-la-Loire

Données de référence

Ortho-imagerie
 Propriétaire : IGN



Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail

Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000

Légende

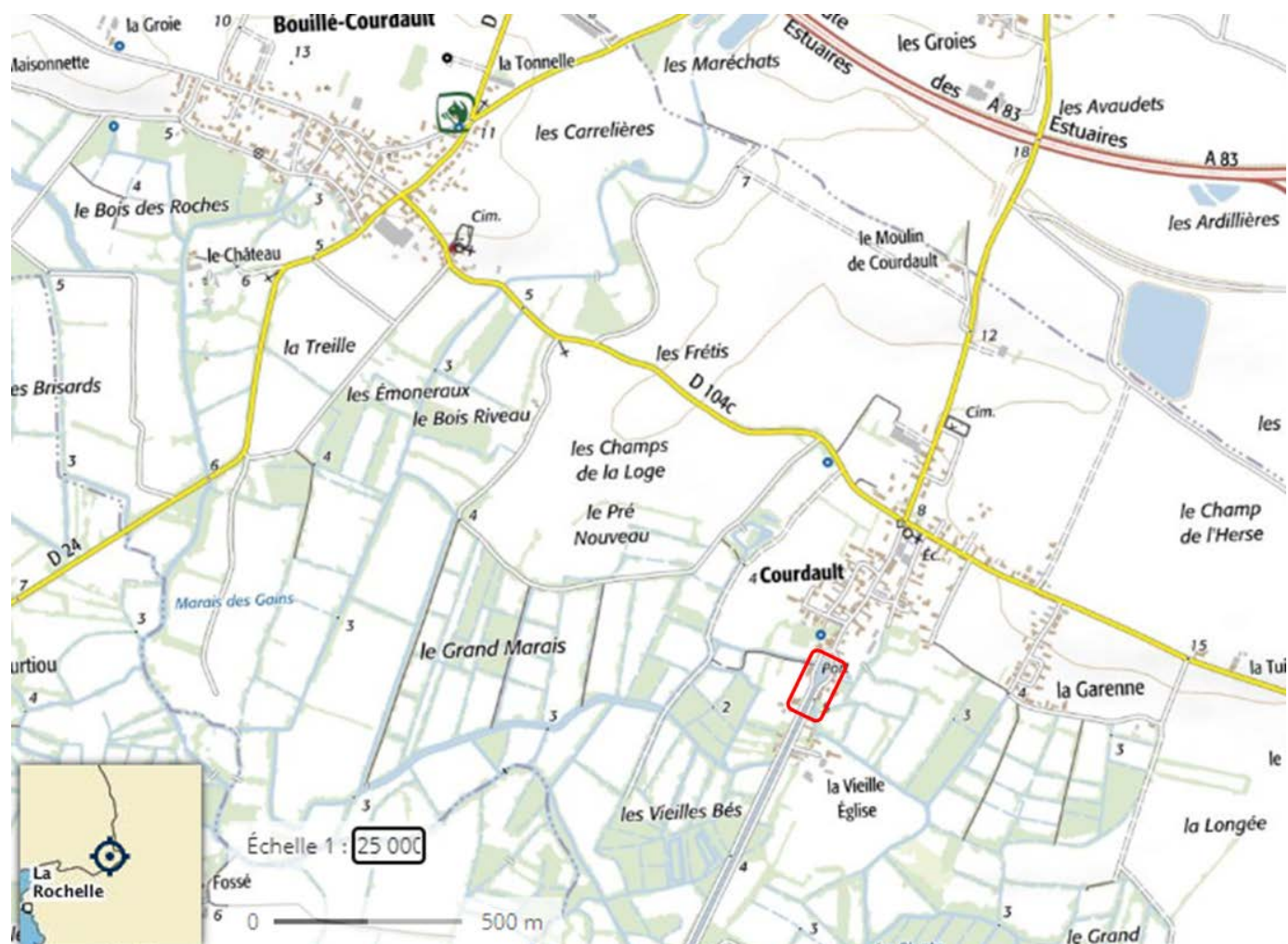
NATURA 2000

- ZSC - Directive Habitats
- ZPS - Directive Oiseaux
- Site d'aménagement



10.1 Courdault - Vieille Autize // Halte-escale

Place du port, 85420 Bouillé-Courdault



Zone d'implantation projetée - vue aérienne



Zone d'implantation projetée -vues


depuis le haut de berge



depuis la berge en face



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Contexte patrimonial</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Classé « Marais Mouillé »
<p>Contexte écologique</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type II « Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants » ■ ZNIEFF de type I « Marais de la vieille Autize » ■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon » (limite)
<p>Enjeux écologiques</p>	<p>Accès Enjeux très faibles à nuls, du fait d'un accès au site donné par le quai imperméabilisé de la Vieille Autise (voies de circulation).</p> <p>Site d'implantation Enjeux très faibles dans un contexte urbanisé, place et espace vert arboré (allée de tilleuls) avec desserte pavée jusqu'à l'eau et entretien en pelouse de parc. Le site s'inscrit au niveau d'un quai maçonné déjà présent. De part et d'autre, en bordure on retrouve une végétation hygrophile souvent perturbée, car située en zone de stockage de canoës. La berge est entretenue. La présence de haies basses entretenues est notée en arrière du quai. On note en ponctuellement en pied de berges des espèces des héliophytes ou espèces de mégaphorbiaies (<i>Alisma plantago-aquatica</i>, <i>Lycopus europaeus</i>, <i>Lythrum salicaria</i>, <i>Carex pendula</i>, <i>Iris pseudoacorus</i>).</p> <p>Présence d'herbiers (<i>Myriophyllum sp</i>, <i>Ceratophyllum demersum</i>,...) et d'algues filamenteuses.</p> <p>La présence de la Jussie (<i>Ludwigia peploides</i>) est notée.</p> <p>Aucune espèce floristique protégée n'a été relevée sur le site.</p> <p>Le site et ses abords offrent peu de possibilités de nidification pour les oiseaux. Les espèces notées sont des espèces plus ou moins anthropophiles : Moineau domestique, Rougequeue noir, Pie bavarde, Tourterelle turque..., des espèces inféodées aux milieux aquatiques (Gallinule Poule d'eau, Martin-Pêcheur), mais également aux milieux boisés à semi-ouverts (Verdier d'Europe, Pigeon Ramier, Pinson des arbres, Lorient d'Europe, Fauvette à tête noire, Tourterelle des bois ...), dont certaines sont protégées.</p> <p>Le Martin-Pêcheur a en effet été contacté dans la zone étudiée. Cette espèce protégée est inscrite en Vulnérable dans la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France (2016) et en préoccupation mineur sur la Liste rouge des Oiseaux nicheurs des Pays de La Loire (2014).</p> <p>Le Milan noir a été noté en survol de la zone étudiée.</p> <p>La Grenouille rieuse, espèce d'amphibiens protégée (article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007), est présente dans le cours d'eau au droit du site.</p> <p>Bancs de poissons notés dans les eaux claires : Carpe commune, Gardon.</p> <p>Plusieurs odonates ont été contactés sur les héliophytes : Sympétrum sanguin, Agrion nain, Agrion élégant, Orthétrum réticulé, Orthétrum à stylets blancs.</p> <p>Les Rhopalocères notés correspondent à des espèces communes : Piéride du chou, Souci, Vulcain.</p>

	<p>La Vieille Autise est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour La Lamproie marine, le Brochet (arrêté du 17 février 2016).</p>
<p>THEME</p>	<p>COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES</p>
<p>Photographies illustrant le contexte d'implantation de la halte-escale</p>	
<p>Impacts sur le site d'implantation de la halte-escale</p>	<p>La faible ampleur des travaux et le contexte urbanisé (quai maçonné, berge traitée en espaces verts) limitent considérablement les incidences sur les habitats naturels. Aucune coupe de ligneux n'est à envisager. Les emprises sur la végétation de la berge seront quasi-nulles du fait de l'implantation des planchons d'accès au niveau des escaliers existants sur la berge.</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>

Périmètre de protection patrimonial

Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des patrimoines



Ma sélection

Protection au titre des
 abords de monuments
 historiques (AC1) - Vendée
 - 85

□ Périmètres MH (intérieurs)

□ Périmètres MH

En date du : 2020-07-30

Propriétaire : DRAC

Pays-de-la-Loire

Sites inscrits - Région
 Pays-de-la-Loire

■ Classé

■ Inscrit

En date du : 2018-09-27

Propriétaire : DRAC

Pays-de-la-Loire

Sites patrimoniaux
 remarquables (SPR) -
 Pays-de-la-Loire

■ Sites patrimoniaux remarquables

En date du : 2019-08-20

Propriétaire : DRAC

Pays-de-la-Loire

Sites classés - Région
 Pays-de-la-Loire

■ Classé

■ Inscrit

En date du : 2018-09-27

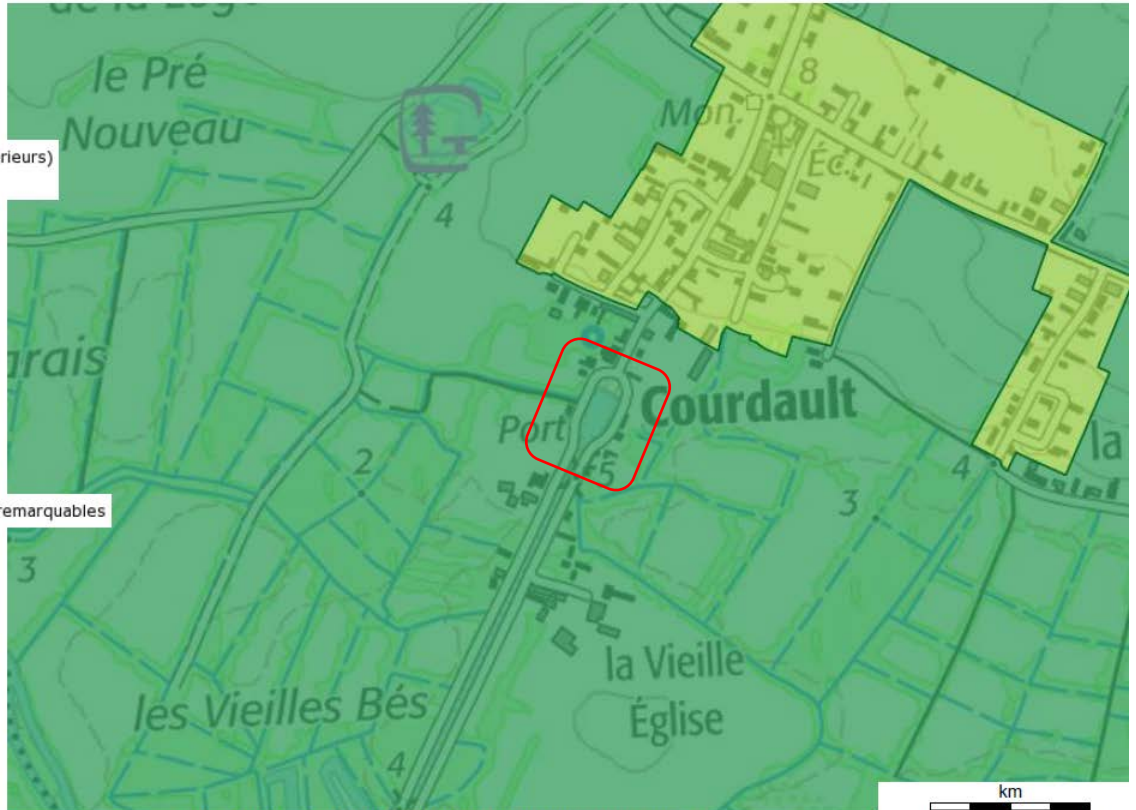
Propriétaire : DRAC

Pays-de-la-Loire

Données de référence

Cartes IGN

Propriétaire : IGN



Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail

Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000



Légende

NATURA 2000

■ ZSC - Directive Habitats

■ ZPS - Directive Oiseaux

● Site d'aménagement

Zones d'implantation projetées - vues


amont



aval



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Contexte patrimonial</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Classé « Marais Mouillé »
<p>Contexte écologique</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type II « Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants » ■ ZNIEFF de type I « Marais de la Vieille Autize » ■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »
<p>Enjeux écologiques</p>	<p>Accès Enjeux faibles, avec la présence d'un chemin de halage assez large, donnant accès aux sites d'implantation des pontons. Desserte peu enherbée et haie arborée et zone boisée en bordure (dont haie de Frênes têtards au niveau du secteur d'étude aval).</p> <p>Sites d'implantation Enjeux faibles à moyens dans un contexte bocager et de grandes cultures.</p> <p>Ponton attente amont rive droite : Berge remaniée récemment, pieu bois en place sur 30 m avec et une protection contre l'érosion. Végétation de friches.</p> <p>Ponton attente aval rive droite : Berge colonisée par une magnocariçaie (<i>Carex paniculata</i>).</p> <p>Les sites d'implantation n'abritent pas en eux-mêmes des sites de nidification pour les oiseaux. Les abords abritent des milieux favorables aux espèces forestières et des milieux semi-ouverts (Rougegorge familier, Pinson des arbres, Hypolaïs polyglotte, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon, Fauvette à tête noire, Bruant jaune, Lorient d'Europe, Pouillot véloce, Pigeon ramier...).</p> <p>Le Héron cendré exploite les pieds de berge pour la recherche de sa nourriture.</p> <p>Milan noir, protégé et d'intérêt communautaire, noté en survol du site.</p> <p>Des traces de fréquentation par le Renard roux ont été notées.</p> <p>La Grenouille rieuse, espèce d'amphibiens protégée (article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007), est présente dans le cours d'eau au droit du site.</p> <p>Plusieurs espèces d'Odonates ont été notées : Crocothémis écarlate, Orthétrum à stylets blancs, Orthétrum réticulé, Caloptéryx éclatant, Caloptéryx vierge et Agrion de Van Der Linden.</p> <p>Les Rhopalocères notés sur les berges sont les suivants : Piéride du chou, Demi-Deuil, Myrtil, amaryllis, Collier de Corail, Fadet commun et Flambé.</p> <p>Le canal de la Vieille Autise est inventorié comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour le Brochet (arrêté du 17 février 2016).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies illustrant le contexte d'implantation</p>	
<p>Impacts sur le site d'implantation des pontons d'attente</p>	<p>La faible ampleur des travaux limite considérablement les incidences sur les habitats naturels. Aucune coupe de ligneux n'est à envisager. Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles et liées à l'implantation des planchons d'accès. Les emprises sur la magnocariçaie à l'aval de l'écluse seront très faibles. En amont de l'écluse, les incidences sur la végétation en raison d'une berge récemment remaniée et une végétation s'apparentant à une friche.</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>

Périmètre de protection patrimonial

Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des patrimoines



Ma sélection

Protection au titre des
abords de monuments
historiques (AC1) - Vendée
- 85

Périmètres MH (intérieurs)

Périmètres MH

En date du : 2020-07-30

Propriétaire : DRAC

Pays-de-la-Loire

Sites inscrits - Région

Pays-de-la-Loire

Classé

Inscrit

En date du : 2018-09-27

Propriétaire : DRAC

Pays-de-la-Loire

Sites patrimoniaux

remarquables (SPR) -

Pays-de-la-Loire

Sites patrimoniaux remarquables

En date du : 2019-08-20

Propriétaire : DRAC

Pays-de-la-Loire

Sites classés - Région

Pays-de-la-Loire

Classé

Inscrit

En date du : 2018-09-27

Propriétaire : DRAC

Pays-de-la-Loire

Données de référence

Cartes IGN

Propriétaire : IGN

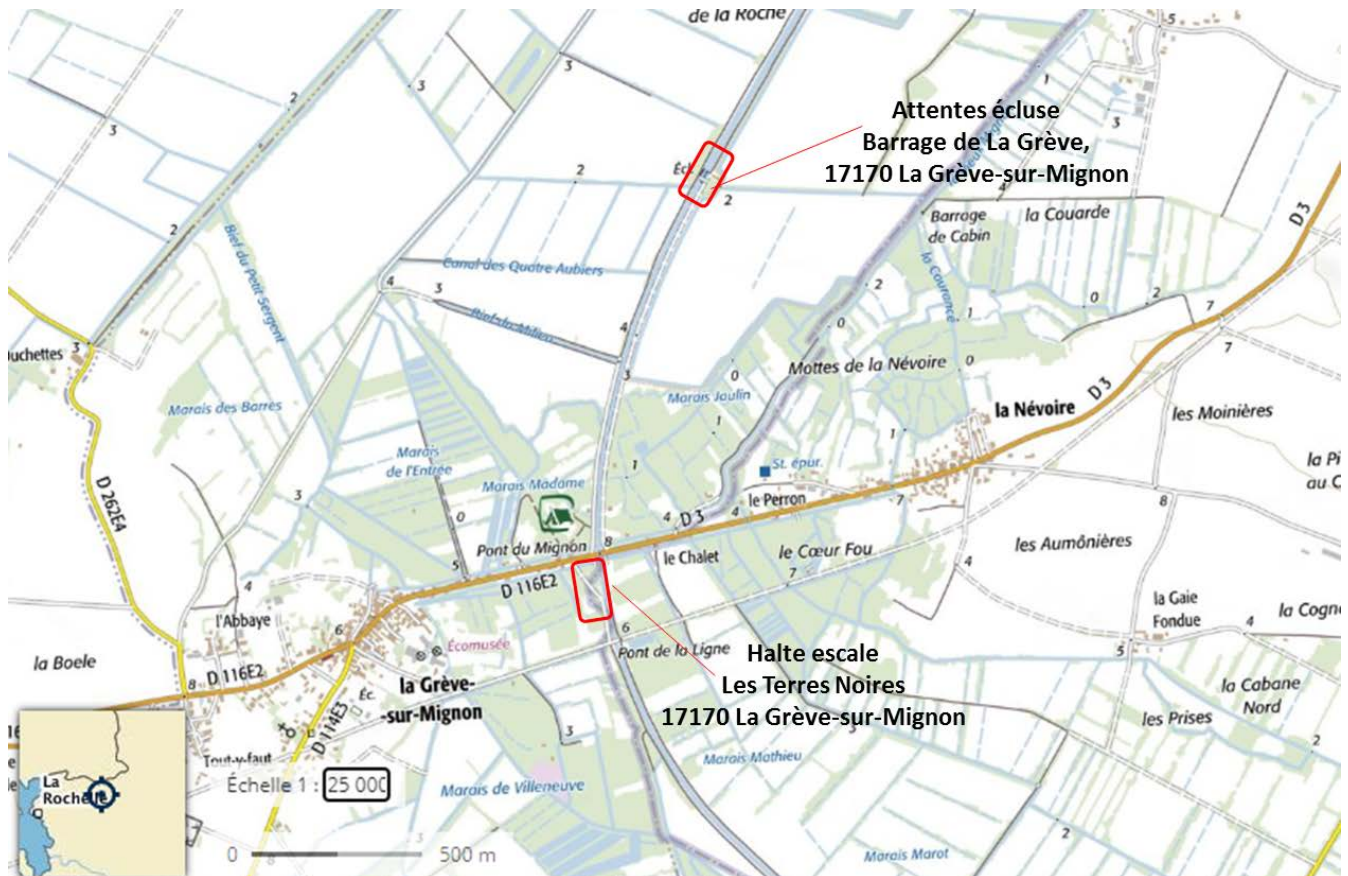


Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail

Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000



12.1 La Grève sur Mignon // Halte-escale



Zone d'implantation projetée -vue aérienne



Zone d'implantation projetée -vues


depuis le haut de berge



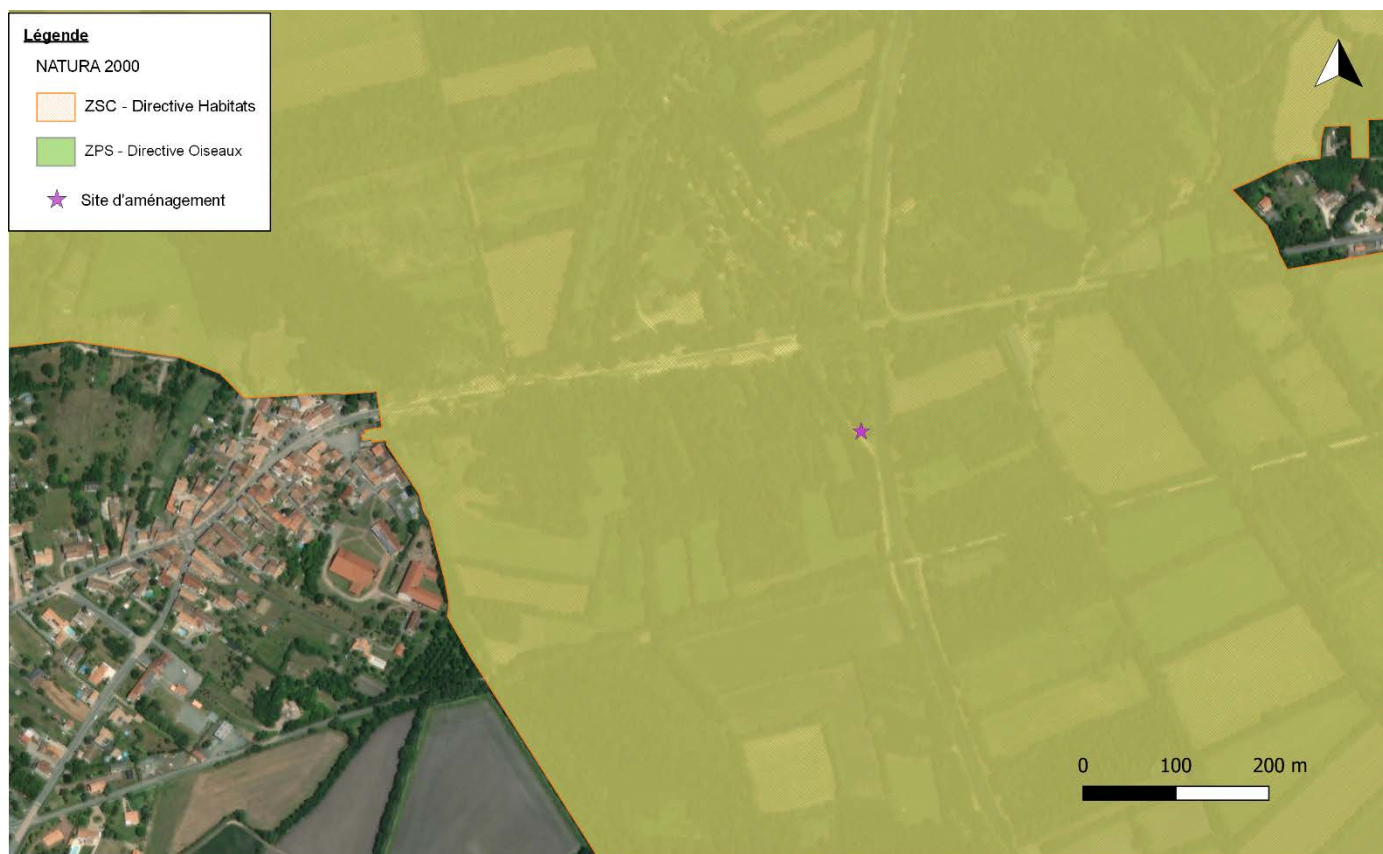
depuis le pont situé à l'aval



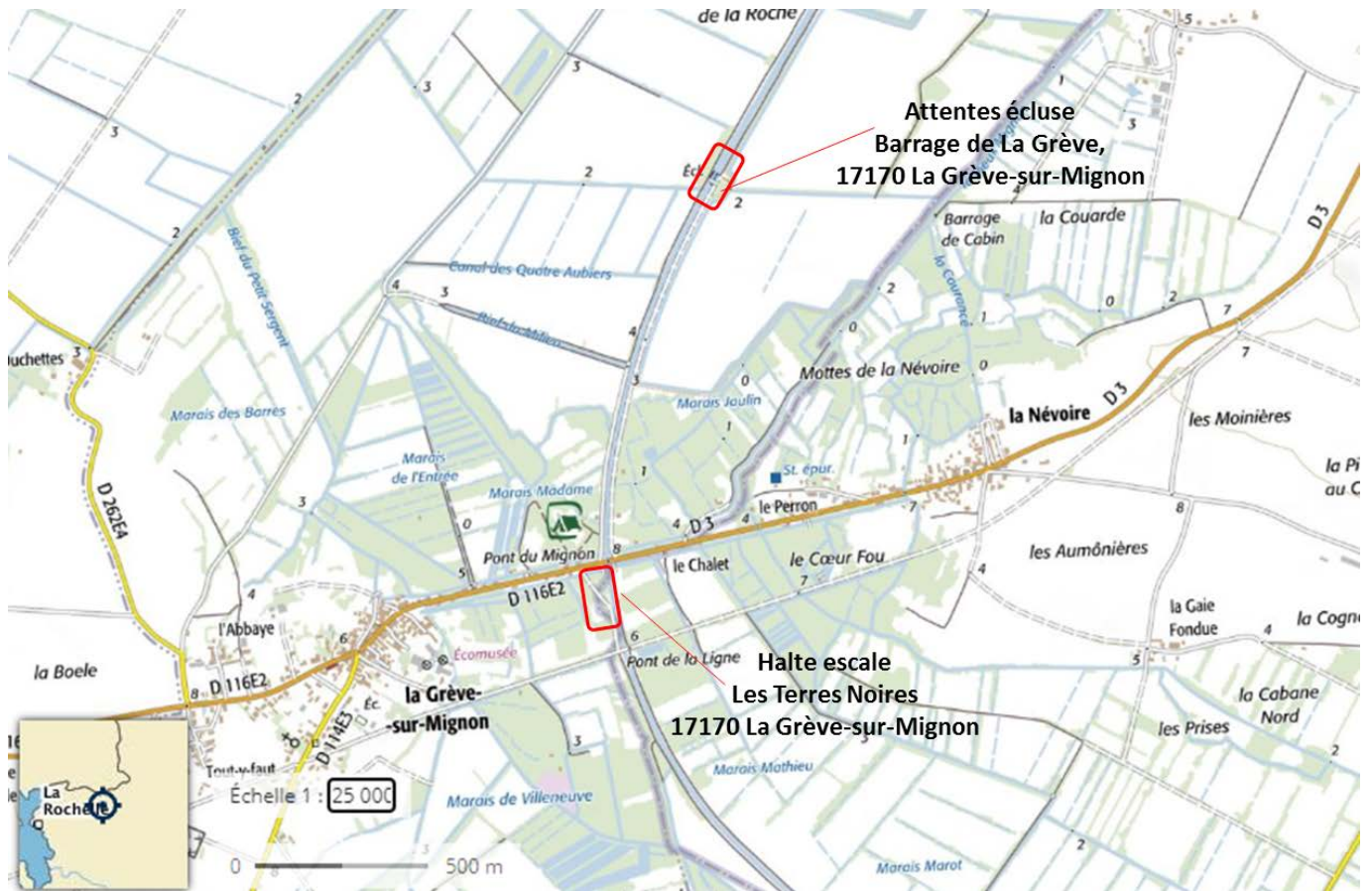
THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
Contexte patrimonial	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aucun périmètre de protection
Contexte écologique	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin » ■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »
Enjeux écologiques	<p><u>Accès</u> Enjeux faibles à moyens : chemin d'accès en remblai, parc arboré géré en pelouse avec présence de quelques Frênes têtards et à cavités. Les cavités, basses, étant ici parfois dévoyées en poubelles (potentialités très faibles de fait pour la faune).</p> <p><u>Site d'implantation</u> Enjeux faibles à moyens dans un contexte bocager et humide. Berge abrupte, à végétation tondue en pelouse en haut de berge et à végétation rivulaire de magnocariçaies et mégaphorbiaies très dégradées (53.21 et 37.1) en pied de berge. La berge, très dégradée n'offre qu'une végétation rivulaire résiduelle, sans grande valeur environnementale.</p> <p>Un herbier épars à nénuphar jaune (<i>Nuphar lutea</i>) et potamot à feuilles luisantes (<i>Potamogeton lucens</i>) est ponctuellement présent le long de la berge, sur une largeur d'environ 2m (CB : 22.431).</p> <p>Aucune espèce floristique protégée n'a été relevée sur le site.</p> <p>Les abords du site offrent des possibilités de nidification pour les oiseaux forestiers et de milieux semi-ouverts. Les espèces suivantes ont ainsi été contactées lors des investigations Grimpereau des Jardins, Merle noir, Pouillot Véloce, Fauvette à tête noire, Grive musicienne, Pinson des arbres, Moineau domestique.</p> <p>La Gallinule d'eau et le Colvert exploitent le lit en eau.</p> <p>La Grenouille rieuse, espèce d'amphibiens protégée (article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007), est présente dans le cours d'eau au droit du site.</p> <p>Le Piéride du Chou et le Myrtil sont notés sur la berge.</p> <p>Le Caloptéryx éclatant et l'Agrion nain ont été notés sur les hélophytes en pied de berges.</p> <p>Le Mignon à ce niveau est inventorié comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose, l'Alose feinte, le Brochet, la Lamproie marine et la Truite fario (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies illustrant le contexte d'implantation de la halte-escale</p>	
<p>Impacts sur le site d'implantation de la halte-escale</p>	<p>La faible ampleur des travaux limite considérablement les incidences sur les habitats naturels. Aucune coupe de ligneux n'est à envisager. Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles et liées à l'implantation du planton d'accès.</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>

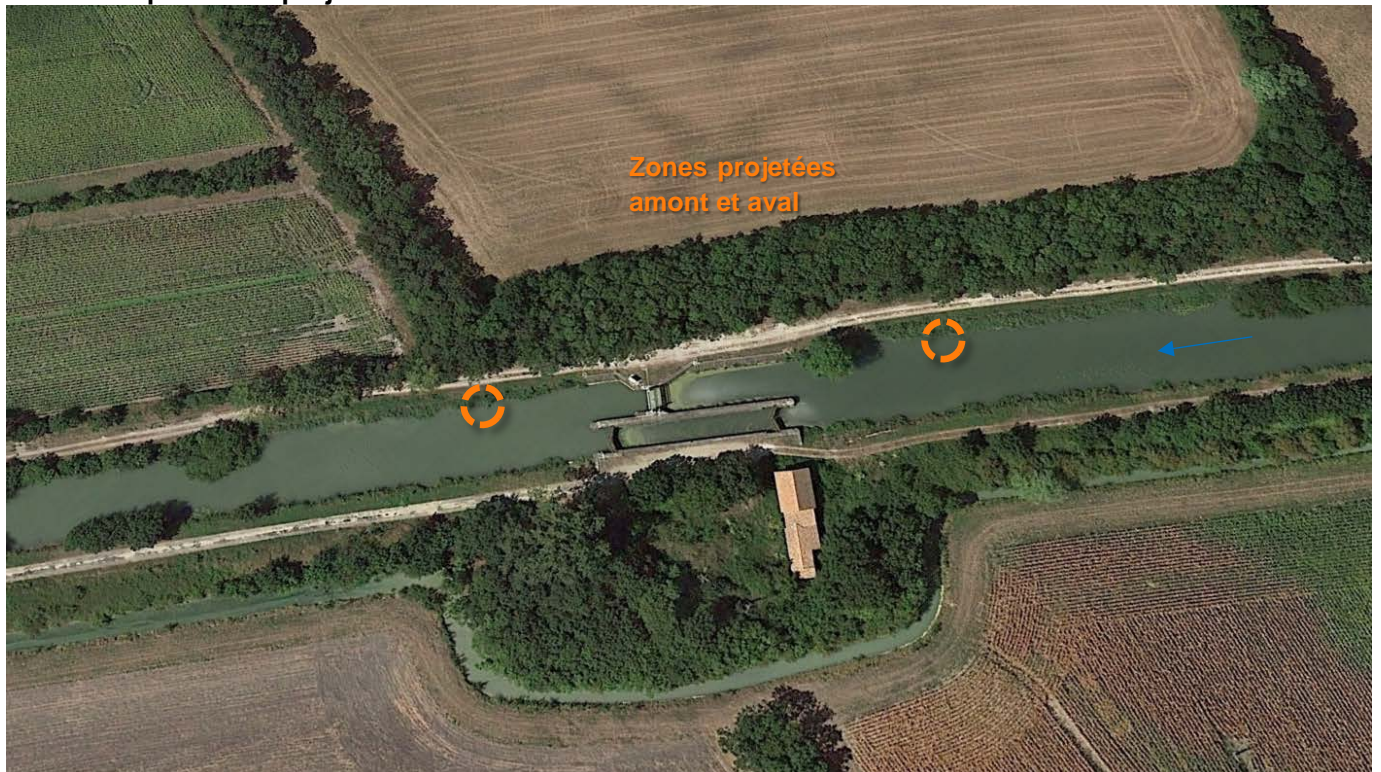
Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000



12.2 et 12.3 La Grève-sur-Mignon // Attente écluse



Zones d'implantation projetées - vue aérienne



Zones d'implantation projetées -vues

amont



aval



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
Contexte patrimonial	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aucun périmètre de protection
Contexte écologique	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin » ■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »
Enjeux écologiques	<p>Accès Enjeux faibles, avec la présence d'un chemin de halage donnant accès aux sites d'implantation des pontons. Desserte peu enherbée et haie arborée et zone boisée en bordure.</p> <p>Sites d'implantation Enjeux faibles à moyens dans un contexte de grandes cultures et haies bocagères.</p> <p>En amont comme en aval de l'écluse, la rive gauche présente un degré de naturalité plus élevé, avec notamment la présence d'une phragmitaie. Les berges de la rive droite sont quant à elles moins préservées, avec des formations de type magnocariçaies et mégaphorbiaies dégradées (53.21 et 37.1).</p> <p>Pas de développement important d'herbiers aquatiques.</p> <p>Les abords abritent des milieux favorables aux espèces forestières et des milieux semi-ouverts Rougegorge familier, Pinson des arbres, Bouscarle de Cetti, Pouillot véloce, Tourterelle des bois, Geai des chênes, Fauvette à tête noire, Bruant jaune, Merle noir, Pigeon ramier, Geai des chênes, Mésange à longue queue. Faucon crécerelle noté en chasse dans les secteurs adjacents.</p> <p>La phragmitaie peut constituer des sites de reproduction pour des passereaux d'intérêt comme la Bousserole effarvate. Elle est cependant peu épaisse au niveau de la zone étudiée. Cette espèce n'a pas été contactée.</p> <p>A noter le survol d'une Cigogne noire noté lors des investigations.</p> <p>Le Lézard des murailles, reptile protégé, est présent sur les abords de l'écluse.</p> <p>Des traces relèvent également la fréquentation du site par la Loutre d'Europe, espèce</p>

emblématique du marais.

Myrtil, Tircis, Piéride de la Rave, Mélitée du Plantain sont les espèces communes de Rhopalocères notées sur la zone étudiée.

Le Canal du Mignon à ce niveau est inventorié comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose, l'Alose feinte, le Brochet et la Lamproie marine (arrêté du 12 décembre 2012).

THEME

COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES

Photographies
 illustrant le
 contexte
 d'implantation

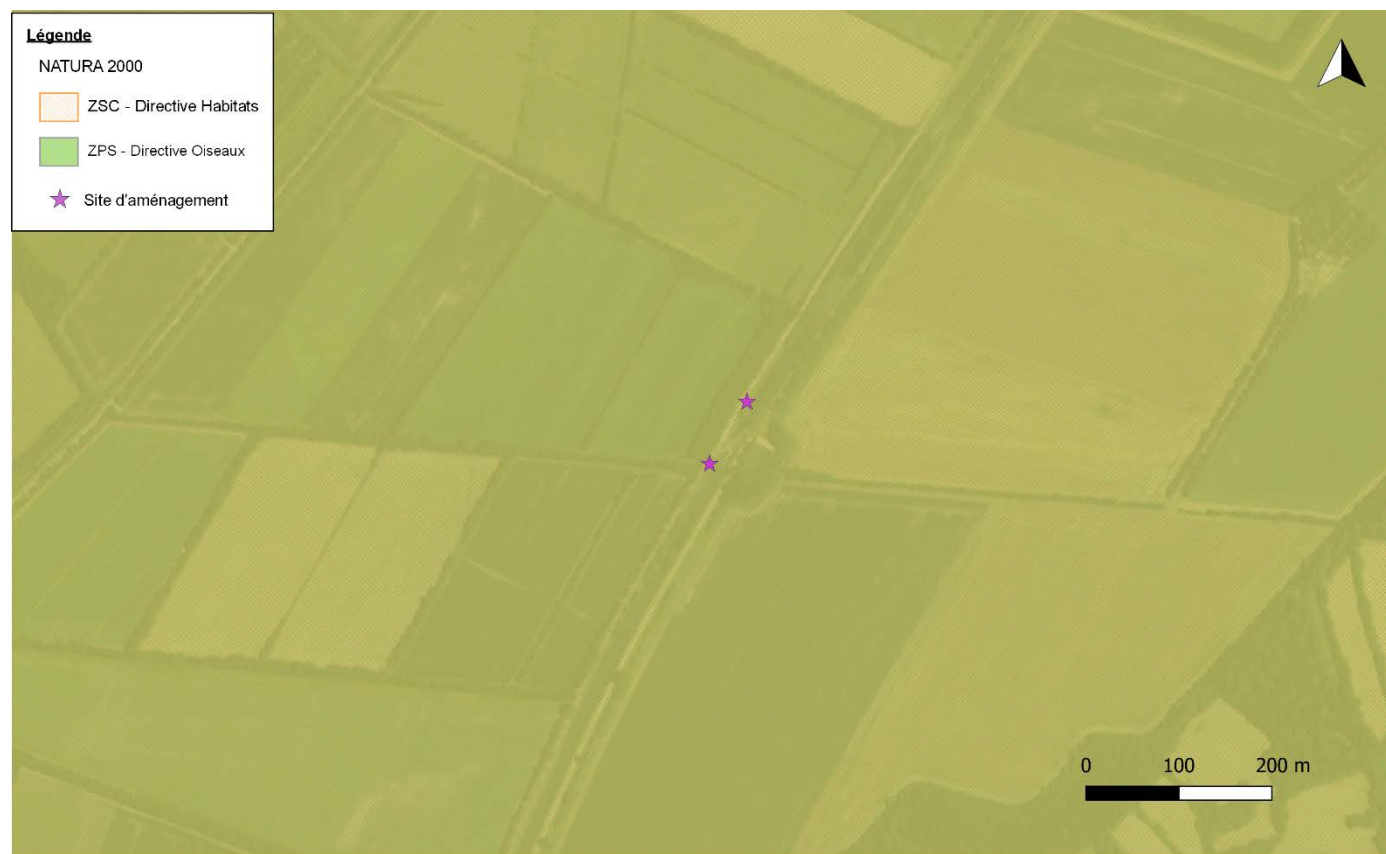


Impacts sur le site d'implantation des pontons d'attente

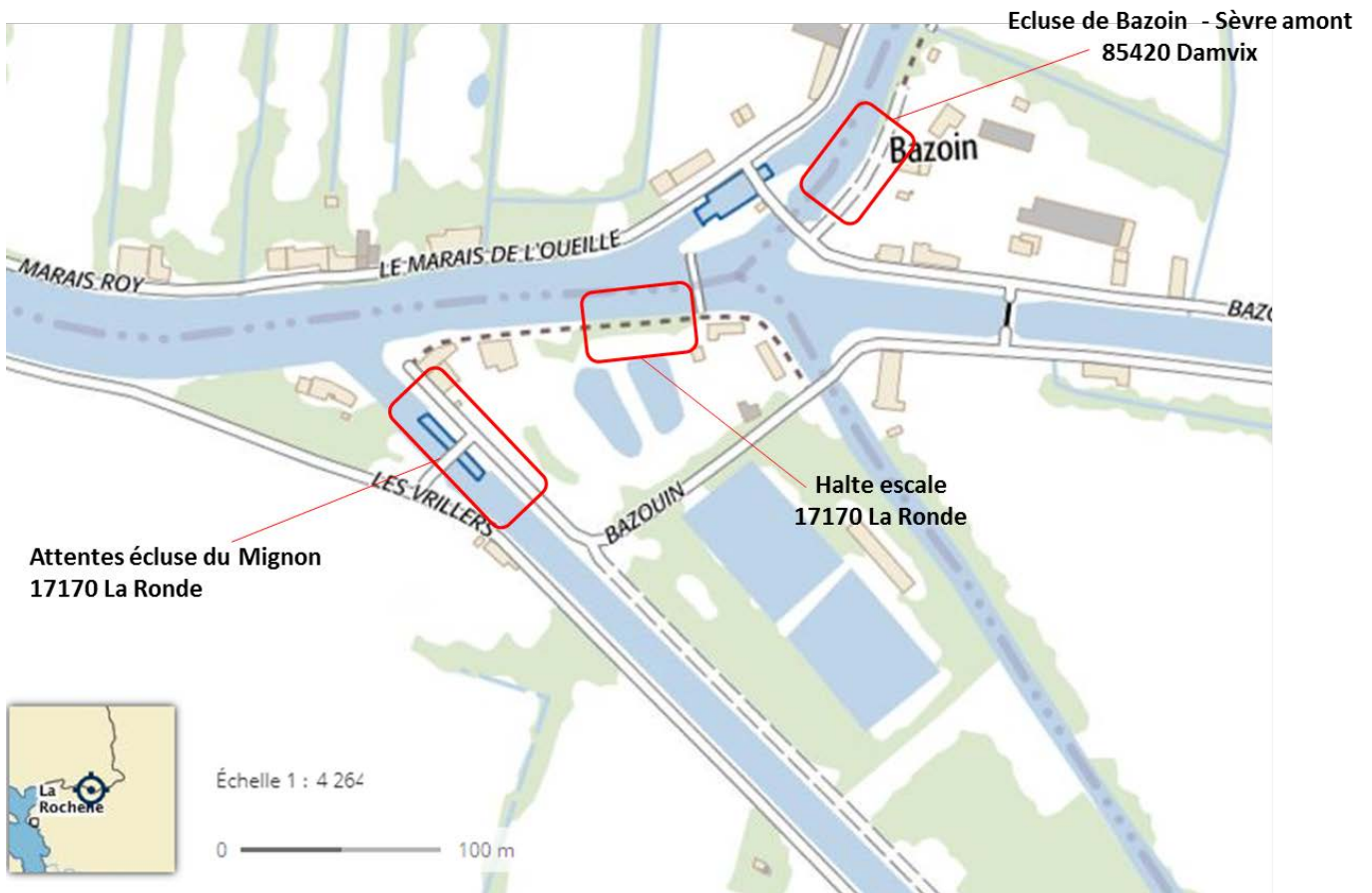
La faible ampleur des travaux limite considérablement les incidences sur les habitats naturels. Aucune coupe de ligneux n'est à envisager. Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles et liées à l'implantation des planchons d'accès. Ces emprises concernent notamment une phragmitaie peu épaisse. Les incidences du projet sont nulles sur la Loutre d'Europe en raison de travaux de faible ampleur et organisés de jour et ne conduisant pas à la disparition d'habitats de l'espèce.

Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).

Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000



13.1 et 13.2 Bazoin Mignon // Attente écluse



Zones d'implantation projetées - vue aérienne oblique



Zones d'implantation projetées -vues


amont



aval



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Contexte patrimonial</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Classé « Marais Mouillé »
<p>Contexte écologique :</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin » ■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »
<p>Enjeux écologiques</p>	<p>Accès Enjeux très faibles, avec un accès direct permis par une voie de circulation routière pour le site d'implantation du ponton d'attente amont et par un chemin pour le site d'implantation du ponton d'attente aval.</p> <p>Sites d'implantation Enjeux faibles à moyens, en lien avec la présence en rive droite d'un phragmitaie s'étalant sur la quasi-totalité de la largeur de berge (environ 2m de largeur) bien qu'un peu moins dense et large à proximité de l'écluse du fait d'une fauche plus régulière. Le haut de berge le long de la voie de circulation est entretenue. Une phragmitaie est également présente en rive gauche.</p> <p>Des petits herbiers de nénuphars jaunes (<i>Nuphar lutea</i>) et de cératophylles (<i>Ceratophyllum demersum</i>) sont présents en bordure de berge. La faible surface et l'absence d'espèce patrimoniale de cet herbier en limitent l'intérêt.</p> <p><i>Hydrocaris morsus-ranae</i> présent au droit de l'écluse. A noter <i>que cette espèce</i> est inscrite en préoccupation mineure dans la liste rouge de la flore vasculaire des Pays de La Loire (2015), <i>mais inscrite cependant en vulnérable</i> dans la Liste rouge de la flore vasculaire de Poitou-Charentes (2018).</p> <p>Les espèces contactées sont des espèces anthropophiles (Moineau domestique, Hirondelle rustique, Tourterelle turque, Etourneau sansonnet,...), des milieux semi-ouverts (Fauvette à tête noire, Huppe fascié, Pigeon ramier, Merle noir, Accenteur mouchet, Rougegorge familier, Chardonneret élégant,...) ou plus ou moins inféodées aux milieux aquatiques (Gallinule Poule d'eau, Mouette rieuse).</p> <p>Le Faucon Crécerelle et la Buse variable sont deux espèces de rapaces contactées en survol du site.</p> <p>Les roselières offrent cependant des possibilités de nicher pour de nombreux oiseaux, dont certains passereaux d'intérêt, comme la Rousserole effarvate. Elles sont également intéressantes pour le cycle biologique des insectes à larve aquatique (Odonates, Ephémères), des amphibiens et constitue un habitat de reproduction et d'alimentation pour la faune piscicole.</p> <p>L'Agrion élégant et l'Agrion nain sont les deux odonates relevés sur le secteur.</p> <p>Le Canal du Mignon à ce niveau est inventorié comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose, l'Alose feinte, le Brochet et la Lamproie marine (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies illustrant le contexte d'implantation</p>	 <p>The photographs show various views of the canal and its surroundings. Top-left: A concrete structure on the left bank with a small sign. Top-right: A view of the canal with a concrete structure and a house in the background. Middle-left: A view from a bridge or walkway looking down at a concrete structure. Middle-right: A view of the canal with a large pile of straw on the bank. Bottom-left: A view of the canal with dense vegetation on the bank. Bottom-right: A view of the canal with a concrete structure and a willow tree.</p>
<p>Impacts sur le site d'implantation des pontons d'attente</p>	<p>La faible ampleur des travaux limite considérablement les incidences sur les habitats naturels. Aucune coupe de ligneux n'est à envisager. Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles et liées à l'implantation du planchon d'accès. La réalisation du ponton amont s'inscrira dans une roselière et mais n'engendrera la disparation que de quelques m² de ce milieu d'intérêt.</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>

Périmètre de protection Patrimonial

Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des patrimoines



Ma sélection

Site classé ou inscrit -
Vendée - 85

- Classé
- Inscrit

En date du : 2014-02-13
Propriétaire : STAP 85 -
Vendée

Protection au titre des
abords de monuments
historiques (AC1) - Vendée
- 85

- Périmètres MH (intérieurs)
- Périmètres MH

En date du : 2020-08-03
Propriétaire : DRAC
Pays-de-la-Loire

Données de référence

Ortho-imagerie
Propriétaire : IGN



Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail



Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000

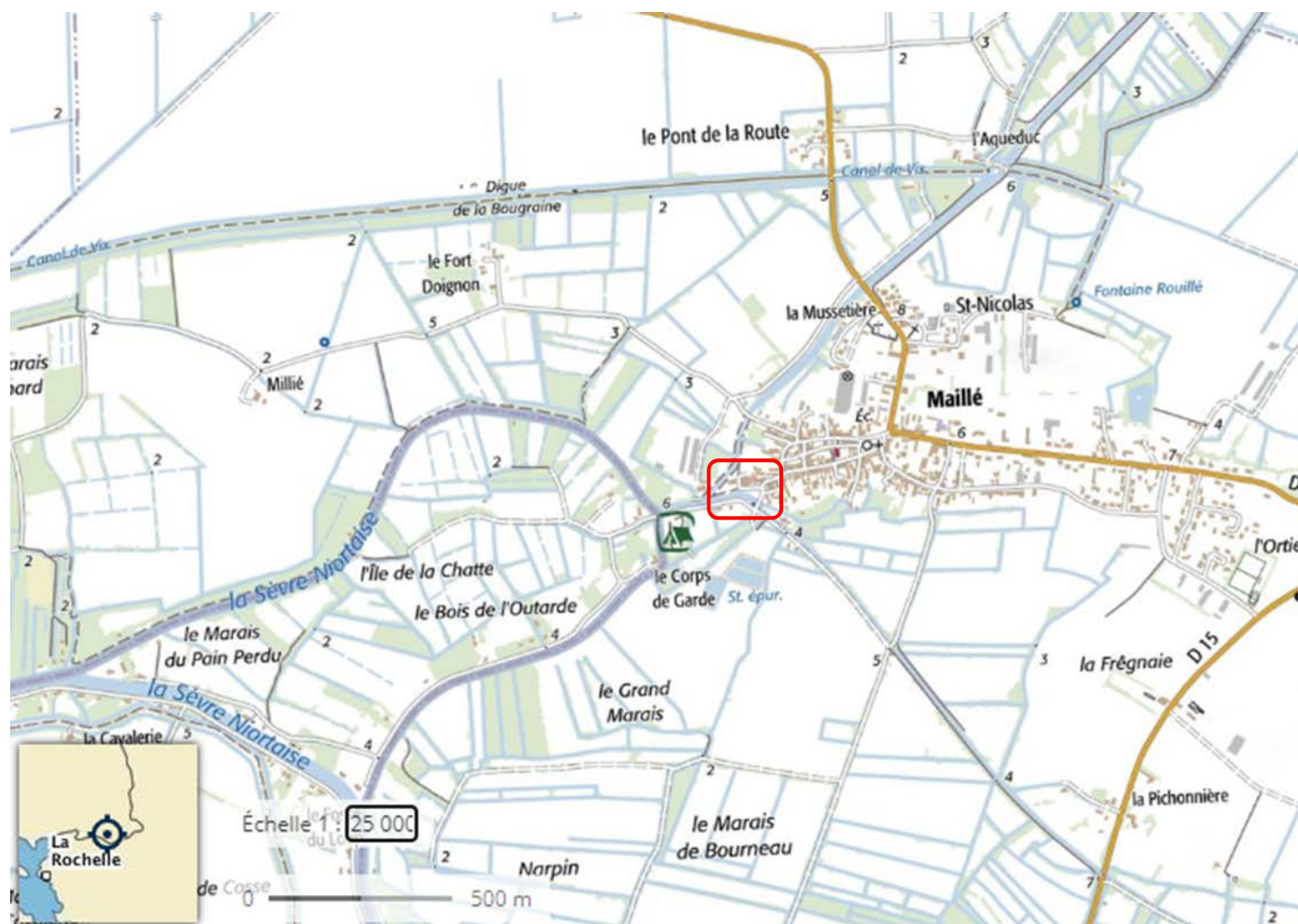
Légende

NATURA 2000

- ZSC - Directive Habitats
- ZPS - Directive Oiseaux
- Site d'aménagement



14.1 Maillé //Halte Escale



Zone d'implantation projetée -vue aérienne oblique



Zone d'implantation projetée - vues

depuis le haut de berge



depuis la berge en face



THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Contexte patrimonial</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Classé « Marais Mouillé »
<p>Contexte écologique</p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de conservation « Marais poitevin » ■ ZNIEFF de type II « Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants »
<p>Enjeux écologiques</p>	<p>Accès Enjeux très faibles au regard du contexte urbanisé, de la présence à proximité immédiate d'une voie de circulation et d'un parking.</p> <p>Site d'implantation Enjeux très faibles. Les cales et quais maçonnés occupent la majeure partie du site en rive droite. Les espaces verts présents représentent de faibles surfaces et sont gérés en pelouses de parc. A l'aval, la berge est à nouveau végétalisée. Elle est constituée d'une végétation rivulaire étroite de type magnocariçaie dégradée (CB : 53.21), sur un demi-mètre de largeur environ, puis d'une berge abrupte tondue en pelouse et enfin d'un cheminement piéton. Cette berge laissant peu de place aux habitats naturels présente un faible intérêt environnemental.</p> <p>L'alignement d'arbres présent au droit du site d'implantation présente essentiellement un intérêt paysager.</p> <p>La présence d'un herbier dense a été relevée lors des investigations tout du long de la végétation rivulaire relictuelle et sur 3m de largeur environ. Cette formation est intéressante en soit mais est ici constituée d'espèces communes, non patrimoniales : des cératophylles (<i>Ceratophyllum demersum</i>) et des myriophylles en épis (<i>Myriophyllum spicatum</i>), ainsi qu'en surface, de Grenouillères (<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>), de lentilles d'eau (<i>Lemna minor</i> et <i>Spirodela polyrhiza</i>) et d'une grande quantité d'algues vertes filamenteuses.</p> <p>A noter : <i>Hydrocharis morsus-ranae</i> est inscrite en préoccupation mineure dans la liste rouge de la flore vasculaire des Pays de La Loire (2015), mais inscrite cependant en vulnérable dans la liste rouge de la flore vasculaire de Poitou-Charentes (2018).</p> <p>Les oiseaux notés lors des investigations sont des espèces communes anthrophiles (Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Tourterelle turque, Moineau domestique,...) ou liées aux milieux aquatiques (Gallinule Poule d'Eau, Canard Colvert), Plusieurs espèces de milieux semi-ouverts ont été contactés en survol du site : Mésange charbonnière, Rougegorge familier, Pic vert, Pigeon Ramier, Merle noir.</p> <p>L'Anax empereur et l'Agrion nain sont deux Odonates notés sur la végétation rivulaire à l'aval du site d'implantation de la halte-escale.</p> <p>Le Canal de Bourneau est inventorié comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour le Brochet (arrêté du 17 février 2016).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies illustrant le contexte d'implantation de la halte-escale</p>	     
<p>Impacts sur le site d'implantation de la halte-escale</p>	<p>La faible ampleur des travaux et le contexte très anthropisés de la berge limitent considérablement les incidences sur les habitats naturels. Aucune coupe de ligneux ne sera nécessaire pour permettre l'installation du ponton de la halte-escale. Les saules pleureurs présents en arrière seront conservés du fait de leur intérêt paysager.</p> <p>Les emprises sur la végétation de la berge seront très faibles et ne concerneront que sur quelques mètres qu'une végétation rivulaire étroite de type magnocariçaie dégradée.</p> <p>Les mesures concernant l'organisation des travaux permettront d'éviter les périodes sensibles que sont la période de nidification des oiseaux, la période de reproduction des amphibiens les périodes de fraie des poissons, la période de pontes et d'émergence des Odonates et la période de végétalisation (végétation rivulaire, herbiers).</p>

Périmètre de protection patrimonial

Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des patrimoines



Ma sélection

Protection au titre des
 abords de monuments
 historiques (AC1) - Vendée
 - 85

□ Périmètres MH (intérieurs)

□ Périmètres MH

En date du : 2020-07-30

Propriétaire : DRAC

Pays-de-la-Loire

Sites classés - Région
 Pays-de-la-Loire

■ Classé

■ Inscrit

En date du : 2018-09-27

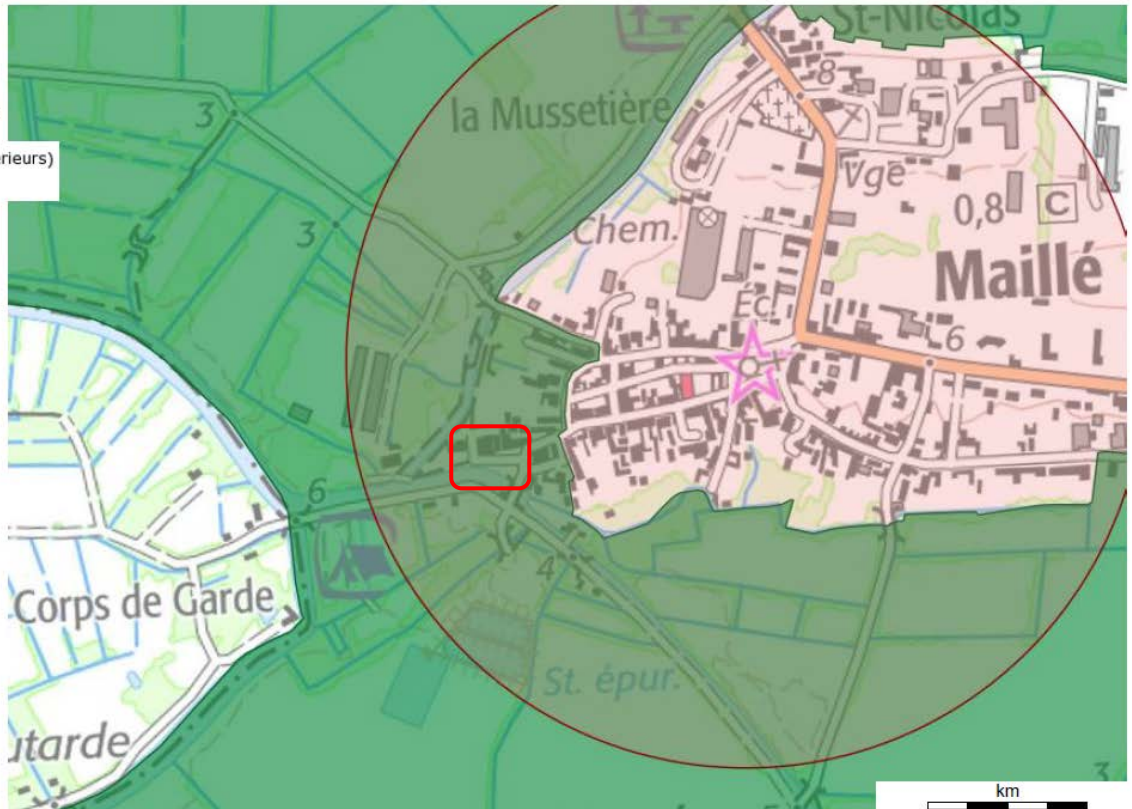
Propriétaire : DRAC

Pays-de-la-Loire

Données de référence

Cartes IGN

Propriétaire : IGN



Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail

Situation vis-à-vis du réseau Natura 2000

Légende

NATURA 2000

■ ZSC - Directive Habitats

■ ZPS - Directive Oiseaux

★ Site d'aménagement

